



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
27 avril 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 19 de la liste préliminaire*
Développement durable

Conseil économique et social
Session de 2023
25 juillet 2022-26 juillet 2023
Points 5 a) et 6 de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : réunion
ministérielle du forum politique de haut
niveau pour le développement durable
organisé sous les auspices du Conseil
économique et social**

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable organisé
sous les auspices du Conseil économique
et social**

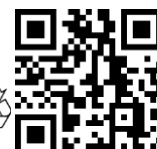
Point sur les objectifs de développement durable : vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète

Rapport du Secrétaire général (édition spéciale)

Résumé

Le présent rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable est soumis comme suite à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». À mi-chemin de l'échéance de 2030, cette édition spéciale fait le point sur les progrès accomplis depuis 2015 par rapport au cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le Secrétaire général y constate que de nombreux objectifs accusent un retard modéré ou sérieux et propose cinq recommandations majeures en vue de sauver les objectifs et d'en accélérer la réalisation d'ici à 2030, afin que les États Membres les examinent avant la tenue du Sommet sur les objectifs de développement durable.

* [A/78/50](#).



I. Une promesse en péril

1. Ne laisser personne de côté. Le principe fondateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une promesse partagée par tous les pays, qui se sont engagés à travailler ensemble en vue de garantir les droits et le bien-être de chacune et de chacun sur une planète saine et prospère. Mais à mi-chemin de l'échéance de 2030, cette promesse est en péril. Les objectifs de développement durable disparaissent dans le rétroviseur, tout comme l'espoir et les droits des générations actuelles et futures. Il faut qu'un changement fondamental se produise – sur les plans de l'engagement, de la solidarité, du financement et de l'action – pour mettre le monde sur la bonne voie. Et il faut qu'il se produise maintenant.

2. Nous pouvons faire mieux. Dans les moments très difficiles, l'humanité s'est toujours montrée à la hauteur. Nous connaissons un autre de ces moments. Le Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en septembre 2023, doit marquer un véritable tournant. Il doit mobiliser la volonté politique et permettre les avancées dont notre monde a désespérément besoin. Il doit permettre de corriger les injustices historiques qui sont au cœur du système financier international de sorte que les pays et les personnes les plus vulnérables aient une chance équitable d'avoir un avenir meilleur. Il doit donner naissance à un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète.

A. Tenir nos engagements : où en sommes-nous à mi-chemin de l'échéance de 2030 ?

3. Les premières mesures prises après l'adoption des objectifs de développement durable avaient permis de faire évoluer la situation favorablement dans certains domaines. L'extrême pauvreté reculait et les taux de mortalité infanto-juvénile étaient en baisse. Des avancées étaient enregistrées dans la lutte contre certains virus et maladies, notamment le VIH et l'hépatite. Des résultats positifs étaient obtenus au regard de certaines cibles en matière d'égalité des genres. L'accès à l'électricité dans les pays les plus pauvres progressait et la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique augmentait. À l'échelle mondiale, le chômage avait été ramené à des niveaux que l'on n'avait pas vus depuis la période précédant la crise financière de 2008. La proportion des eaux sous juridiction nationale couvertes par des aires marines protégées avait plus que doublé en cinq ans. Mais il est clair aujourd'hui que trop de ces avancées étaient fragiles et que la plupart d'entre elles se produisaient trop lentement. Au cours des trois dernières années, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine et les catastrophes climatiques ont mis à mal des progrès déjà chancelants.

4. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme. À mi-chemin de l'échéance de 2030, les objectifs de développement durable sont en grande difficulté. Une évaluation préliminaire des quelque 140 cibles pour lesquelles des données sont disponibles montre que seules 12 % environ sont en voie d'être atteintes ; plus de la moitié d'entre elles accusent un retard modéré ou sérieux même si des progrès ont été enregistrés ; pour quelque 30 % d'entre elles, il n'y a eu aucune évolution ou la situation a régressé par rapport au niveau de référence de 2015.

5. Si la tendance actuelle se maintient, 575 millions de personnes vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030, et seul un tiers environ des pays atteindront la cible consistant à réduire de moitié les niveaux de pauvreté à l'échelle nationale. Il est choquant de constater que la faim atteint des niveaux que le monde n'avait plus connus depuis 2005 et que les prix des denrées alimentaires demeurent élevés dans un plus grand nombre de pays qu'au cours de la période 2015-2019. Au rythme où

vont les choses, il faudra 286 ans pour combler les disparités fondées sur le genre en matière de protection juridique et supprimer les lois discriminatoires. Dans le domaine de l'éducation, les conséquences d'années de sous-investissement et de déficit d'apprentissage sont telles que, à l'horizon 2030, quelque 84 millions d'enfants seront non scolarisés et 300 millions d'enfants ou de jeunes scolarisés quitteront l'école en ne sachant ni lire ni écrire.

6. Il n'y a pas meilleure illustration de la myopie de nos systèmes économiques et politiques dominants que l'intensification de la guerre que nous livrons contre la nature. Il n'est pas encore trop tard pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius, éviter les pires effets de la crise climatique et garantir la justice climatique pour les personnes, les communautés et les pays qui se trouvent en première ligne des changements climatiques, mais c'est le moment ou jamais d'agir. Les niveaux de dioxyde de carbone continuent d'augmenter, atteignant un niveau inégalé depuis 2 millions d'années. Au train où vont les choses, les sources d'énergie renouvelables ne représenteront toujours qu'une fraction de notre approvisionnement énergétique en 2030, quelque 660 millions de personnes seront toujours privées d'électricité et près de 2 milliards de personnes continueront d'être tributaires de combustibles et de technologies polluants pour cuisiner. Notre vie et notre santé dépendent en grande partie de la nature. Or, il pourrait nous falloir encore 25 ans pour mettre un terme à la déforestation, tandis qu'un grand nombre d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde entier.

7. L'absence de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable est universelle, mais il est tout à fait clair que les pays en développement et les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète font les frais de notre échec collectif. Cette situation est le résultat direct d'injustices mondiales qui remontent à des centaines d'années mais dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui. Les effets combinés des changements climatiques, de la COVID-19 et des injustices économiques font que de nombreux pays en développement ont moins d'options et encore moins de ressources à leur disposition pour atteindre ces objectifs.

B. Avancer vers un avenir meilleur pour toutes et tous

8. Nous ne pouvons pas continuer d'agir de la même façon tout en espérant obtenir un résultat différent. Nous ne pouvons pas maintenir un système financier en faillite morale et attendre des pays en développement qu'ils atteignent des objectifs que les pays développés ont atteints avec beaucoup moins de contraintes. Il est dit dans le Programme 2030 que nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète. Ce noble objectif demeure à notre portée, mais, si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, cela suppose que chaque gouvernement prenne des mesures sans précédent, que la communauté internationale se mobilise autour d'un sentiment renouvelé d'une ambition commune et que se noue une alliance à l'échelle mondiale entre les entreprises, la société civile, les milieux scientifiques, les jeunes, les autorités locales et bien d'autres encore pour faire bouger les choses. Cela suppose que nous unissions nos forces en septembre afin d'élaborer un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète.

9. S'appuyant sur les éléments présentés dans le Rapport mondial sur le développement durable et sur les enseignements tirés depuis 2015, le présent rapport recense une série de mesures à prendre d'urgence en considération dans cinq domaines clés.

10. Tout d'abord, j'invite les chefs d'État et de gouvernement à s'engager de nouveau à mener pendant sept ans une action accélérée, soutenue et porteuse de transformation, tant au niveau national qu'international, afin de tenir la promesse qu'incarnent les objectifs de développement durable.

11. J'appelle de mes vœux un renforcement de la cohésion sociale afin de garantir à toutes et à tous la dignité, des perspectives et des droits tout en réorientant les économies au moyen de transitions verte et numérique pour leur faire prendre des trajectoires résilientes compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris consistant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius. Il faut pour cela un engagement historique visant à réformer de fond en comble le système financier et économique international afin que celui-ci réponde aux défis d'aujourd'hui, et non à ceux des années 1940, ainsi qu'une collaboration sans précédent entre les membres du Groupe des Vingt et un soutien en faveur de tous les pays en développement pour faire avancer les mesures liées aux objectifs de développement durable et l'action climatique.

12. J'engage les États Membres à adopter une déclaration politique ambitieuse, tournée vers l'avenir, et à présenter, lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, des engagements mondiaux et nationaux en vue de la transformation nécessaire à la réalisation des objectifs.

13. Deuxièmement, je demande aux gouvernements de mettre en place des politiques et mesures concrètes, intégrées et ciblées visant à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à mettre fin à la guerre que nous livrons contre la nature, en s'attachant tout particulièrement à faire progresser les droits des femmes et des filles et à donner des moyens d'action aux plus vulnérables.

14. Il s'agit de donner un sens à l'engagement qui a été pris de ne laisser personne de côté en élargissant les socles de protection sociale et l'accès aux services essentiels ; de créer des perspectives d'emploi dans les domaines des soins, de l'économie numérique et de l'économie verte ; de s'attaquer d'urgence à la crise profonde que connaît l'éducation ; de renforcer l'action en faveur de l'égalité des genres, en tirant parti des technologies numériques pour réduire les disparités ; de soutenir l'inclusion des personnes déplacées par les crises ; de lutter contre l'exclusion que subissent les groupes marginalisés, notamment les personnes en situation de handicap.

15. J'exhorte les dirigeants à adopter mon programme d'accélération de l'action climatique afin de mener une révolution juste des énergies renouvelables et de garantir la justice climatique pour celles et ceux qui se trouvent en première ligne de la crise climatique. Nous devons également donner suite au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, nous employer à réduire encore plus les risques de catastrophe et mettre en place des systèmes intégrés et durables pour l'alimentation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, tout en faisant du droit à un environnement sain une réalité pour tout le monde.

16. Troisièmement, j'exhorte les gouvernements à renforcer les capacités, à rendre davantage compte de l'action menée et à consolider les institutions publiques, au niveau tant national et qu'infranational, afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

17. La réalisation des objectifs de développement durable doit devenir un élément central de la planification nationale, des mécanismes de contrôle et des budgets nationaux. Il faut des investissements majeurs pour renforcer les capacités du secteur public et mettre en place une infrastructure numérique adéquate. Il faut donner les moyens aux pouvoirs publics locaux et infranationaux d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local et les soutenir dans cette tâche. Il

faut un cadre réglementaire efficace pour mettre les modèles de gouvernance du secteur privé en phase sur les objectifs de développement durable. Il faut une nouvelle impulsion pour tirer le meilleur parti des données et passer à la vitesse supérieure s'agissant du contrôle, du suivi et de l'examen de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en renforçant l'espace civique et en améliorant la participation citoyenne à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions.

18. Quatrièmement, s'agissant des domaines susmentionnés, j'encourage vivement la communauté internationale à s'engager de nouveau, en septembre, à respecter le Programme d'action d'Addis-Abeba et à mobiliser les ressources et les investissements voulus pour que les pays en développement atteignent les objectifs de développement durable, notamment les pays en situation particulière et ceux qui connaissent une vulnérabilité extrême.

19. À cet égard, j'engage les États Membres à approuver un plan de relance des objectifs de développement durable de 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et à y donner suite, ce qui suppose de prendre immédiatement les mesures suivantes : a) s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement, notamment en convertissant les emprunts à court terme à des taux d'intérêt élevés en emprunts à long terme (plus de 30 ans) à des taux d'intérêt plus bas ; b) augmenter massivement les financements à long terme du développement qui soient abordables, notamment par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, en réorientant les droits de tirage spéciaux et en alignant tous les flux de financement sur les objectifs de développement durable ; c) étendre le financement pour imprévus aux pays qui en ont besoin.

20. J'invite les États Membres à reconnaître qu'il faut une refonte de l'architecture financière internationale et à s'y atteler en provoquant un nouveau Bretton Woods, notamment en faisant en sorte que les pays en développement aient voix au chapitre et participent davantage à la gouvernance des institutions financières internationales. Cela est essentiel pour que l'architecture financière soit au service de tous les pays en développement et leur permette d'accéder d'urgence aux subventions et aux financements à des conditions concessionnelles à long terme dont ils ont besoin pour mener à bien la transition vers des économies inclusives qui reposent sur les énergies renouvelables et qui soient résilientes aux changements climatiques. Il faut pour cela s'appuyer sur les enseignements tirés de ce qui a été fait récemment pour mobiliser des financements privés, notamment en revoyant l'appétence pour le risque et les critères utilisés par les agences de notation et en adaptant les politiques et les instruments.

21. Enfin, j'invite instamment les États Membres à faciliter le renforcement continu du système des Nations Unies pour le développement et à accroître la capacité du système multilatéral de s'attaquer aux nouveaux défis et de remédier aux lacunes et aux faiblesses de l'architecture internationale qui sont apparues depuis 2015 et qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Le système des Nations Unies pour le développement continue de jouer un rôle crucial dans la mesure où il aide les pays à réaliser leurs ambitions à l'échelle nationale s'agissant des objectifs du développement durable. L'offre du système a considérablement évolué depuis 2015, grâce aux réformes les plus ambitieuses à avoir été engagées depuis des décennies. Je continuerai à travailler avec l'équipe dirigeante du Comité permanent interorganisations dans l'ensemble du système pour renforcer encore notre offre. J'exhorte les États Membres à continuer de soutenir la contribution des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies en respectant le pacte de financement, en veillant à ce que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit financé intégralement et en

continuant à capitaliser le Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

23. Bon nombre des propositions figurant dans Notre Programme commun contribuent déjà à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. J'invite les États Membres, dans le cadre du Sommet de l'avenir, à s'appuyer sur l'engagement pris et l'orientation donnée au Sommet sur les objectifs de développement durable pour que des progrès puissent être accomplis dans d'autres domaines essentiels à la réalisation des objectifs, à savoir : réformer l'architecture financière internationale, aller au-delà du produit intérieur brut (PIB), renforcer la coopération numérique, favoriser la participation des jeunes à la prise de décisions, transformer l'éducation, mettre en place une plateforme d'urgence et élaborer un nouvel agenda pour la paix. Il faut également prendre d'autres mesures pour renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines du commerce et de la technologie, mettre les règles commerciales mondiales en phase sur les objectifs de développement durable et établir des mécanismes de transfert de technologies plus efficaces et efficaces.

24. L'histoire a montré que les pires épreuves peuvent être surmontées grâce à la détermination, à la solidarité, à l'esprit d'initiative et à la résilience des êtres humains. À la destruction causée par la Seconde Guerre mondiale ont succédé de nouvelles formes de solidarité et de coopération grâce aux Nations Unies et au plan Marshall. Cette période a également été marquée par les progrès des systèmes mondiaux de positionnement, la modernisation des transports aériens et les communications par satellite, ainsi que par l'accélération de la décolonisation. L'action menée pour éviter la faim et la famine généralisées dans les années 1960 a stimulé les investissements dans l'agriculture et la révolution verte. Parmi les autres exemples plus récents, il y a les mesures prises à l'échelle mondiale pour lutter contre le VIH/sida et, en partie, l'élan de mobilisation collective qui s'est manifesté pour sauver des vies et des moyens de subsistance pendant la pandémie de COVID-19.

25. Ces résultats, loin d'être évidents, ont été obtenus grâce à une combinaison unique de volonté, de solidarité, d'ingéniosité et de technologie. Le péril que nous connaissons aujourd'hui exige une réaction du même ordre si nous voulons tenir la promesse qui a été faite en 2015.

II. Tirer la sonnette d'alarme : état des lieux de la réalisation des objectifs de développement durable à mi-parcours

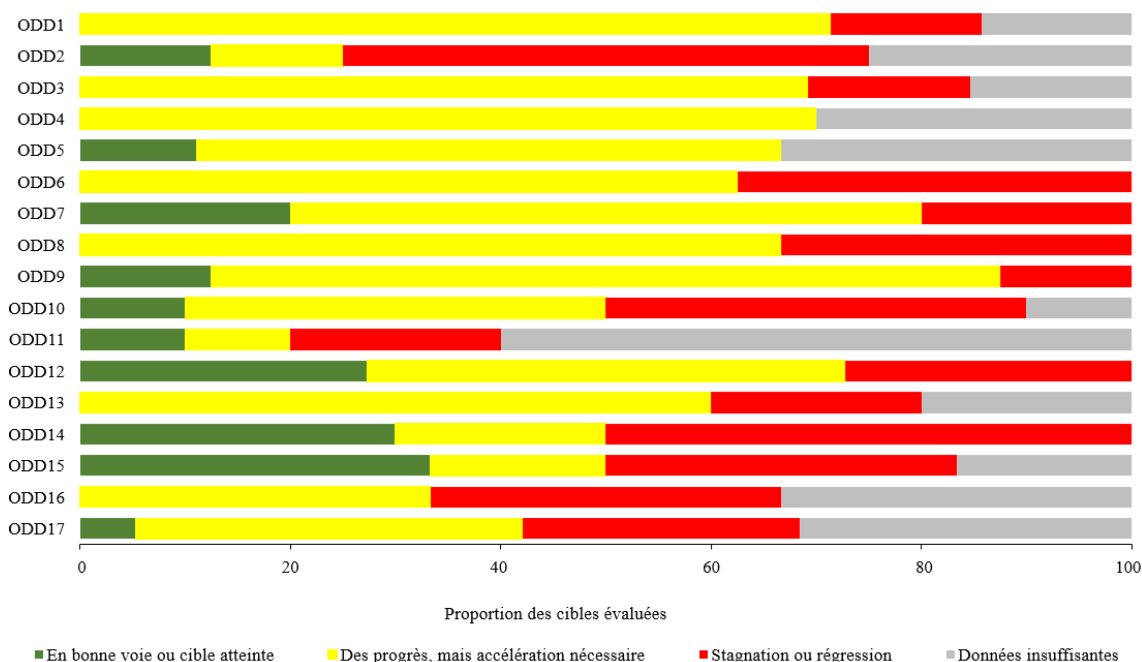
26. À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030, le monde n'est pas en voie d'atteindre la plupart des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Des progrès ont été enregistrés dans certains domaines, mais il est très inquiétant de constater que cette progression se fait beaucoup trop lentement pour un grand nombre d'objectifs, certains accusant même une régression.

27. On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès accomplis dans le cadre de chaque objectif, assorti d'une brève évaluation de telle ou telle cible. Les données et évaluations mondiales et régionales concernant tous les objectifs et indicateurs pour lesquels des informations sont disponibles figurent dans l'annexe statistique¹.

¹ Le cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, l'annexe statistique au présent rapport et la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

Figure I
Point sur les 17 objectifs de développement durable en fonction des cibles évaluées, en 2023 ou selon les données les plus récentes

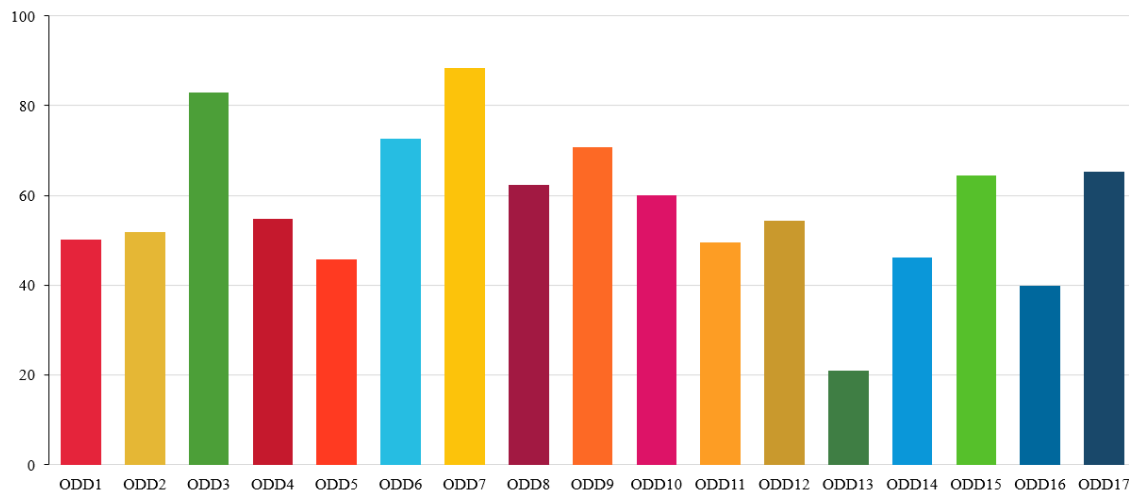
(En pourcentage)



28. Le tableau est incomplet en raison des difficultés qu'il y a toujours à obtenir des données actualisées pour l'ensemble des 169 cibles. S'il y a eu des améliorations en ce qui concerne les données nécessaires au suivi des objectifs de développement durable, le nombre d'indicateurs qui figurent dans la base de données mondiale relative aux objectifs étant passé de 115 en 2016 à 225 en 2022, des lacunes importantes subsistent en matière de couverture géographique et d'actualisation et de désagrégation des données. On peut voir dans le graphique ci-dessous que, pour 9 des 17 objectifs, seule la moitié environ des 193 pays ou zones disposent de données comparables au niveau international depuis 2015, et que seuls 21 % environ des pays disposent de données pour l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Environ 8 % des dernières données disponibles datent de 2023, 21 % de 2022 et 54 % de 2021 et 2020. Prochainement, tous les États Membres auront accès à des profils de pays sur les progrès liés aux objectifs de développement durable, ainsi qu'à une vue d'ensemble de la disponibilité des données concernant les objectifs dans chaque pays. Le système des Nations Unies aura pour priorité essentielle de combler les lacunes en matière de données pour pouvoir tirer le meilleur parti des données en prévision du Sommet sur les objectifs de développement durable et au-delà.

Figure II
Proportion de pays ou de régions pour lesquels des données sont disponibles depuis 2015, par objectif

(En pourcentage)



Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

29. La réduction de la pauvreté dans le monde s'était déjà ralentie depuis 2015. Mais la pandémie a eu pour effet d'inverser trois décennies de progrès constants : le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté a en effet augmenté pour la première fois depuis une génération. Le relèvement après la pandémie a été lent et inégal, le monde étant actuellement aux prises avec de multiples risques géopolitiques, socioéconomiques et climatiques. Si la tendance actuelle se maintient, 575 millions de personnes (près de 7 % de la population mondiale) vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030, contre 800 millions en 2015 (soit 10,8 %). Il sera particulièrement difficile d'éliminer l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne et dans les régions touchées par des conflits. Malgré le développement de la protection sociale qui s'est produit au cours de la pandémie de COVID-19, plus de 4 milliards de personnes dans le monde en restent totalement dépourvues. Il est essentiel de multiplier les mesures et les investissements pour améliorer les perspectives d'emploi et étendre les services sociaux aux exclus afin de respecter l'engagement central qui a été pris d'éliminer la pauvreté.

- **Cible 1.1** : En 2020, la pandémie a fait plonger des millions de personnes dans l'extrême pauvreté (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 2,15 dollars par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat de 2017). Le taux d'extrême pauvreté est passé de 8,5 % en 2019 à 9,3 % en 2020. D'après les prévisions immédiates de la fin 2022, 8,4 % de la population mondiale, soit 670 millions de personnes, pourraient encore vivre dans l'extrême pauvreté aujourd'hui, chiffre qui serait ramené à 575 millions de personnes à l'horizon 2030, soit une baisse de moins de 30 % depuis 2015.
- **Cible 1.2** : Compte tenu des tendances observées par le passé, à l'horizon 2030, un tiers seulement des pays auront réduit de moitié leur taux de pauvreté nationale par rapport à 2015.

- **Cible 1.3** : En 2020, seuls 47 % de la population mondiale recevaient effectivement au moins une prestation de protection sociale en espèces, soit une légère augmentation par rapport à 2015 (45 %). Seuls 26 % des enfants de moins de 15 ans bénéficiaient d'une prestation de protection sociale ; seule une personne gravement handicapée sur trois dans le monde recevait une prestation d'invalidité ; seuls 35 % des travailleurs étaient couverts en cas d'accident du travail ; seuls 18,6 % des chômeurs dans le monde étaient effectivement couverts.
- **Cible 1.4** : La réorientation des ressources publiques vers les services essentiels est l'une des principales interventions de politique publique qui permet de réduire la pauvreté et de mettre en place un meilleur filet de protection sociale. D'après les données de 2021 pour 100 pays, à l'échelle mondiale, la proportion moyenne de l'ensemble des dépenses publiques consacrées aux services essentiels est d'environ 53 %, la moyenne globale étant de 62 % pour les économies avancées et de 44 % pour les économies émergentes et les économies en développement.



Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

30. Le nombre de personnes souffrant de la faim ou exposées à l'insécurité alimentaire est en hausse depuis 2015, la pandémie, les conflits, les changements climatiques et les inégalités croissantes exacerbant la situation. En 2015, 589 millions de personnes souffraient de la faim ; en 2021, elles étaient 768 millions. D'après les projections, en 2030, quelque 670 millions de personnes souffriront encore de la faim, soit 8 % de la population mondiale, comme en 2015. Malgré les efforts déployés au niveau mondial, trop d'enfants continuent de souffrir de malnutrition ; il faudra que le taux annuel actuel de réduction des retards de croissance soit multiplié par 2,2 pour atteindre la cible fixée à l'échelle mondiale. Si l'on veut parvenir à l'objectif visant à éliminer la faim d'ici à 2030, il faudra intensifier immédiatement les mesures prises pour transformer les systèmes alimentaires, assurer la sécurité alimentaire et investir dans des pratiques agricoles durables.

- **Cible 2.1** : La pandémie de COVID-19 a exacerbé une situation de sécurité alimentaire qui était déjà en train de se détériorer ; en 2021, la faim touchait quelque 150 millions de personnes de plus qu'en 2019. Toujours en 2021, près d'une personne sur trois (2,3 milliards de personnes) était exposée à une insécurité alimentaire modérée ou grave, soit une hausse de près de 350 millions de personnes depuis le début de la pandémie. Les augmentations les plus inquiétantes ont été observées en Afrique subsaharienne. La crise qui perdure en Ukraine constitue une nouvelle menace pour la sécurité alimentaire.
- **Cible 2.2** : D'après les estimations, en 2022, 22,3 % des enfants de moins de 5 ans (148 millions) souffraient d'un retard de croissance, contre 24,6 % en 2015. Toujours en 2022, 37,0 millions d'enfants de moins de 5 ans (soit 5,6 %) souffraient de surpoids et 45 millions (soit 6,8 %) d'émaciation. À l'échelle mondiale, la prévalence d'enfants en surpoids a stagné et, si la tendance actuelle se maintient, la cible ne sera pas atteinte à l'horizon 2030, puisque 17,5 millions d'enfants seront toujours concernés par une forme ou une autre de malnutrition. La prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer reste alarmante, stagnant autour de 30 % depuis 2000. Les enfants vivant dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur sont les plus touchés par les retards de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale à la naissance et l'anémie.

- **Cible 2.5** : Bien que 71 % des races locales de bétail dont le statut est connu soient en danger d'extinction, des progrès ont été accomplis en matière de cryoconservation *ex situ*. Entre 1995 et 2022, le nombre de races locales et transfrontalières pour lesquelles du matériel suffisant est disponible est passé respectivement de 57 à 287 (sur 7 688 races locales) et de 31 à 175 (sur 1 115 races transfrontalières). On estime que, à la fin de 2021, 5,8 millions d'échantillons de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture étaient conservées dans des conditions à moyen ou long terme dans 846 génothèques situées dans 115 pays et 17 centres de recherche régionaux et internationaux, ce qui représente une augmentation de 1,1 % entre 2020 et 2021.
- **Cible 2.a** : Les investissements dans l'agriculture chutent. La part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture par rapport à la contribution du secteur agricole au PIB a diminué, passant de 0,50 en 2015 à 0,45 en 2021 dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord et de l'Europe, principalement en raison des mesures prises face à la pandémie de COVID-19.
- **Cible 2.b** : En décembre 2015, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont adopté la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation, acceptant ainsi formellement d'éliminer toutes les formes de droits à des subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Les dépenses annuelles liées aux subventions à l'exportation dont il est rendu compte ont chuté dans leur ensemble, passant d'un niveau record de 218 millions en 2015 à pratiquement zéro en 2021.
- **Cible 2.c** : En 2021, la part des pays aux prises avec des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés était de 21,5 %, soit une baisse considérable par rapport au chiffre record de 48 % atteint en 2020, lorsque l'assouplissement des mesures restrictives liées à la COVID-19 avait entraîné une forte demande. Toutefois, ce chiffre reste supérieur à la moyenne enregistrée pour la période 2015-2019 (15,2 %), les prix alimentaires ayant continué de grimper, ce qui s'explique principalement par la hausse des coûts de production et de transport en raison de l'augmentation des prix des engrais et de l'énergie. En Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, la proportion de pays connaissant des prix alimentaires élevés a augmenté pour la deuxième année consécutive en 2021.



Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

31. La pandémie et les autres crises en cours entravent la réalisation de l'objectif 3, exacerbant les inégalités existantes en matière de santé et menaçant les progrès en vue de la couverture sanitaire universelle. En conséquence, 25 millions d'enfants n'ont pas pu bénéficier d'importants services de vaccination systémique en 2021, et le nombre de décès dus à la tuberculose et au paludisme a augmenté par rapport à la période prépandémique. La situation est particulièrement difficile dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où les systèmes de santé manquaient déjà de ressources avant la pandémie. Celle-ci a également fait ressortir la nécessité de renforcer les systèmes de sécurité sanitaire au niveau mondial, l'objectif étant de prévenir les pandémies à l'avenir ou d'y faire face, le cas échéant. Il est urgent de renforcer les systèmes de santé pour surmonter ces revers et remédier aux failles qui existent de longue date dans la prestation de soins de santé.

- **Cible 3.1** : Le taux mondial de mortalité maternelle n'a que légèrement diminué : 223 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2020, contre 227 en 2015, ce qui reste plus de trois fois supérieur à la cible fixée à 70 pour

100 000 naissances vivantes à l'horizon 2030. Cela signifie que près de 800 femmes meurent encore chaque jour de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement. Près de 95 % de ces décès surviennent dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. À l'échelle mondiale, le taux de réduction annuel moyen a été proche de zéro pour la période 2016-2020, contre 2,7 % enregistré entre 2000 et 2015. Pour atteindre la cible fixée, ce taux doit s'établir à 11 % entre 2020 et 2030. En 2022, 86 % des naissances dans le monde ont été assistées par du personnel de santé qualifié, contre 81 % en 2015, mais le pourcentage enregistré en Afrique subsaharienne n'était que de 70 %.

- **Cible 3.2** : Entre 2015 et 2021, le taux mondial de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 12 % (38 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2021, contre 43 décès en 2015) ; le taux mondial de mortalité néonatale a également diminué (18 décès en 2021, contre 20 en 2015). En 2021, 5 millions d'enfants sont morts avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, contre 6,1 millions en 2015. Sur les 200 pays et régions analysés, seuls 54 pays ne sont pas en voie d'atteindre la cible fixée à moins de 25 décès pour 1 000 naissances vivantes. Parmi ces pays, 37 devront plus que doubler leur taux de progression actuel ou inverser une tendance récente à la hausse pour atteindre la cible d'ici à 2030.
- **Cible 3.3** : Les progrès en vue de l'élimination des maladies transmissibles d'ici à 2030 ne sont pas au rendez-vous, même s'ils varient d'une maladie à l'autre. Des progrès considérables ont été accomplis, par exemple, dans la réduction des nouvelles infections à VIH, en particulier dans les régions les plus touchées. Le nombre de nouvelles infections à VIH, estimé à 1,5 million en 2021, a diminué de près d'un tiers par rapport à 2010. Ce chiffre est toutefois encore loin de l'objectif fixé par l'Assemblée générale en 2021, qui est d'enregistrer moins de 370 000 nouvelles infections à VIH en 2025. Selon les estimations, en 2021, 1,6 million de personnes sont mortes de la tuberculose et 10,6 millions de personnes ont développé la maladie, contre 10,1 millions en 2020. Le taux d'incidence de la tuberculose a augmenté de 3,6 % entre 2020 et 2021, après une baisse d'environ 2 % par an pendant la majeure partie des 20 années précédentes. Entre 2015 et 2021, la réduction nette de l'incidence de la tuberculose et des décès dus à cette maladie a été respectivement de 10 % et de 5,9 %, ce qui ne représente qu'un cinquième et un dixième du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif fixé pour 2025 dans la Stratégie de l'Organisation mondiale de la Santé pour mettre fin à la tuberculose. D'après les estimations, le nombre de cas de paludisme dans le monde s'est établi à 247 millions en 2021, contre 224 millions en 2015, et le nombre de décès dus au paludisme dans le monde a été de 619 000 en 2021, contre 625 000 en 2020 et 568 000 en 2019. En dépit des perturbations notables causées par la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes ayant nécessité un traitement et des soins parce qu'elles avaient contracté une maladie tropicale négligée a diminué à l'échelle mondiale, passant de 1,8 milliard en 2015 à 1,65 milliard en 2021. Il convient de noter que dans les pays les moins avancés 47 % de l'ensemble de la population aura besoin de tels traitements et soins en 2021, contre 79 % en 2010.
- **Cible 3.7** : La proportion de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes contraceptives modernes a légèrement augmenté, passant de 76,5 % en 2015 à 77,6 % en 2023, et devrait atteindre 78,2 % à l'horizon 2030. Malgré les progrès considérables accomplis, cela n'est pas encore suffisant pour atteindre la cible consistant à assurer l'accès de toutes et de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative d'ici à 2030. L'Afrique subsaharienne a connu la plus

forte progression : cette proportion est passée de 51,6 à 57,4 % au cours de la période considérée et devrait atteindre 62,1 % à l'horizon 2030.

- **Cible 3.b** : Le pourcentage d'enfants ayant reçu trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche a chuté de 5 points de pourcentage entre 2019 et 2021 pour s'établir à 81 %, ce qui constitue la plus forte baisse durable enregistrée depuis une trentaine d'années en matière de vaccination des enfants. En conséquence, rien qu'en 2021, 25 millions d'enfants n'ont pas bénéficié de la vaccination voulue, une voire plusieurs doses de vaccin ne leur ayant pas été administrées dans le cadre de services de vaccination systématique, soit 2 millions de plus qu'en 2020 et 6 millions de plus qu'en 2019. La couverture mondiale s'agissant de l'administration de la dernière dose de vaccin contre le papillomavirus humain, qui est destiné aux filles âgées de 9 à 14 ans et constitue une mesure de prévention du cancer du col de l'utérus, n'était que de 12 % en 2021.
- **Objectif 3.c** : D'après une étude réalisée en 2020, le déficit de personnel de santé serait ramené de 18 millions à 10 millions d'ici à 2030. Malgré l'augmentation considérable du nombre d'agents de santé au niveau mondial, les régions où la charge de morbidité est la plus élevée continuent d'avoir la proportion la plus faible de personnel pour assurer des services de santé. Selon les données portant sur la période 2014-2021, l'Afrique subsaharienne continue de connaître la plus faible densité de soignants, puisqu'il n'y a que 2,3 médecins et 12,6 infirmiers et sages-femmes pour 10 000 habitants. En revanche, l'Europe a la densité la plus élevée (39,4 médecins pour 10 000 habitants), tandis que l'Amérique du Nord compte 152 infirmiers et sages-femmes pour 10 000 habitants.



Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

32. Déjà avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas en voie d'atteindre les cibles fixées en matière d'éducation. Si aucune mesure supplémentaire n'est prise, seul un pays sur six atteindra l'objectif 4 et réalisera l'accès universel à une éducation de qualité à l'horizon 2030. On estime que 84 millions d'enfants et de jeunes ne seront toujours pas scolarisés et que 300 millions d'élèves n'auront toujours pas acquis les compétences élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul dont ils ont besoin pour réussir dans la vie. Si l'on veut atteindre l'objectif 4, il faut repenser les systèmes éducatifs et le financement de l'éducation doit devenir une priorité nationale.

- **Cible 4.1** : Entre 2015 et 2021, le taux d'achèvement de la scolarité est passé de 85 % à 87 % dans le primaire, de 74 % à 77 % dans le premier cycle du secondaire et de 53 % à 58 % dans le deuxième cycle du secondaire. Déjà avant l'apparition de la COVID-19, un ralentissement avait été enregistré par rapport à la période 2010-2015. Si l'on examine de près les niveaux de lecture constatés à la fin de l'école primaire, sachant que les données portent sur les tendances observées chez 34 % des enfants dans le monde, il ressort des analyses effectuées qu'il n'y a pas eu de progression des niveaux d'apprentissage à l'échelle mondiale entre 2015 et 2019. Il faut ajouter à cela que des pertes d'apprentissage dues aux fermetures d'écoles liées à la pandémie ont été constatées dans quatre pays sur cinq (parmi les 104 qui ont réalisé de telles études).
- **Cible 4.2** : Le taux de participation à des activités organisées d'apprentissage un an avant l'âge officiel de l'entrée en primaire stagne autour de 75 % depuis

2015, ce qui est encore loin de la cible consistant à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à une éducation préprimaire de qualité à l'horizon 2030.

- **Cible 4.3** : Dans les 131 pays disposant de données depuis 2017, en moyenne, environ un jeune ou adulte âgé de 15 à 64 ans sur six a pris part récemment à un cursus d'enseignement formel ou non formel. La participation est nettement plus élevée chez les jeunes de 15 à 24 ans (40 % à 50 %) que chez les adultes de 25 à 55 ans (moins de 5 % dans la plupart des régions).
- **Cible 4.a** : Les établissements scolaires n'ont pas tous accès aux infrastructures de base, loin s'en faut. En 2020, à l'échelle mondiale, environ un quart des établissements primaires n'avait pas accès à des services de première nécessité tels que l'électricité, l'eau potable et des installations d'assainissement de base. Les chiffres étaient encore inférieurs s'agissant d'autres équipements, tels qu'ordinateurs ou infrastructures adaptées au handicap, puisque seuls quelque 50 % des établissements primaires en étaient dotés.
- **Cible 4.c** : En 2020, au niveau mondial, plus de 14 % des enseignants n'étaient toujours pas qualifiés selon les normes nationales, ce qui signifie qu'il y avait eu peu d'amélioration depuis 2015.



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

33. Le monde n'est pas en voie de réaliser l'égalité des genres à l'horizon 2030. Au niveau mondial, on a « atteint ou presque atteint » les cibles au regard d'aucun des 14 indicateurs et on est « près de les atteindre » au regard d'un seul indicateur. Au rythme où vont les choses, on estime qu'il faudra jusqu'à 286 ans pour combler les disparités fondées sur le genre en matière de protection juridique et supprimer les lois discriminatoires, 140 ans pour que les femmes soient représentées de manière égale aux fonctions de pouvoir et de direction sur le lieu de travail et 47 ans pour parvenir à une représentation égale dans les parlements nationaux. Les crises en cascade que le monde connaît font ressortir et exacerbent les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes, telles que les inégalités d'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux perspectives économiques. Il faut une impulsion politique et un ensemble complet de réformes des politiques publiques pour démanteler les obstacles systémiques à la réalisation de l'objectif 5.

- **Cible 5.1** : Selon les données recueillies en 2022 dans 119 pays, 55 % des pays ne disposaient pas de lois interdisant la discrimination directe et indirecte à l'égard des femmes ; la moitié des pays n'avaient toujours pas instauré de quota pour assurer la représentation des femmes au parlement national ; 60 % des pays ne disposaient toujours pas de loi sur le viol dont la définition soit fondée sur le principe du consentement ; 45 % des pays n'imposaient pas l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ; plus d'un tiers des pays n'offraient pas de congé de maternité conforme aux normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; près d'un quart des pays n'accordaient pas aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes pour ce qui est de contracter un mariage et d'engager une procédure de divorce ; près des trois quarts des pays n'avaient pas fixé à 18 ans l'âge minimum du mariage pour les femmes et les hommes, en n'admettant aucune exception à la règle.
- **Cible 5.3** : En 2022, à l'échelle mondiale, une jeune femme sur cinq (19 %) avait été mariée alors qu'elle n'était encore qu'une enfant. À l'échelle mondiale, la prévalence du mariage d'enfants a diminué, puisqu'elle était de 21 % en 2016. Toutefois, les répercussions profondes de la pandémie menacent les progrès

accomplis : 10 millions d'autres filles risquent d'être mariées au cours des 10 années suivant le début de la pandémie.

- **Cible 5.5** : Au 1^{er} janvier 2023, les femmes occupaient 26,5 % des sièges des chambres basses ou uniques des parlements nationaux, contre 22,3 % en 2015. Au niveau local, les femmes occupaient 35,5 % des sièges dans les organes délibérants, contre 33,9 % en 2020. À ce rythme, la parité dans ces organismes ne pourra pas être atteinte à l'horizon 2030. De même, la parité des genres dans les institutions politiques reste rare : seuls six pays comptaient 50 % ou plus de 50 % de femmes dans les chambres basses ou uniques de leur parlement national ; trois pays comptaient 50 % de femmes dans les assemblées législatives locales. Au niveau mondial, les femmes n'occupaient que 28,2 % des fonctions de direction en 2021 (en hausse de 1 % seulement depuis 2015), alors que leur part dans l'emploi total était de près de 40 %.
- **Cible 5.6** : D'après les données provenant de 68 pays et portant sur la période 2007-2022, seules 56 % des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou vivant en union libre avaient pris leurs propres décisions en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes, proportion qui allait de 37 % en moyenne en Afrique subsaharienne à plus de 80 % dans certains pays d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans les 115 pays pour lesquels des données étaient disponibles en 2022, 76 % (en moyenne) des lois et des règlements nécessaires pour que soit garanti un accès total et sur un pied d'égalité à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes étaient en place.
- **Cible 5.a** : D'après les données disponibles pour la période 2009-2020 provenant de 46 pays, dans la population agricole, nombre de femmes et d'hommes n'avaient pas de droits de propriété ni de droits d'occupation garantis sur les terres agricoles. Dans un tiers des pays, moins de 50 % des femmes et des hommes possédaient des droits de propriété ou des droits garantis sur les terres agricoles. La proportion des hommes ayant des droits de propriété était au moins deux fois supérieure à celle des femmes dans près de la moitié des pays. Sur les 68 pays qui avaient fourni des informations sur les droits des femmes à la propriété foncière et/ou au contrôle des terres dans un cadre juridique, en 2022, environ 31 % protégeaient bien les droits fonciers des femmes (score d'au moins cinq sur six), tandis que 47 % les protégeaient mal (score de trois sur six ou moins).
- **Cible 5.b** : Au niveau mondial, 73 % de la population âgée de 10 ans et plus possédait un téléphone mobile en 2022, contre 67 % en 2019. Les femmes avaient une probabilité moindre de quelque 12 % que les hommes de posséder un téléphone portable – un écart quasi inchangé depuis 2019.
- **Cible 5.c** : Sur la base de données communiquées par 105 pays et régions pour la période 2018-2021, à l'échelle mondiale, 26 % des pays avaient mis en place un système perfectionné de suivi et d'octroi des allocations publiques aux fins de l'égalité des genres, 59 % avaient mis en place certains éléments d'un tel système et 15 % n'avaient pas mis en place les éléments constitutifs minimaux d'un tel système.



Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

34. Des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une eau sans risque sanitaire ni à des services d'assainissement et d'hygiène, même si la fourniture de ces services de base a progressé. La pénurie d'eau est un problème de plus en plus grave dans de nombreuses régions du monde, problème qui est exacerbé par les conflits et les changements climatiques. En outre, la pollution de l'eau constitue un défi énorme qui concerne à la fois la santé humaine et l'environnement dans de nombreux pays. Pour que toutes et tous aient accès à des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène à l'horizon 2030, il faudra multiplier par six la progression enregistrée actuellement à l'échelle mondiale en matière d'eau potable, par cinq celle enregistrée en matière d'assainissement et par trois celle enregistrée en matière d'hygiène. Il est essentiel d'investir davantage dans les infrastructures, d'améliorer la coordination intersectorielle et de lutter contre les changements climatiques pour remettre l'objectif 6 sur les rails.

- **Cibles 6.1 et 6.2** : Malgré les progrès accomplis, en 2022, 2,2 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérée de façon sûre, 3,5 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité et 2,0 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'hygiène de base. Alors que la majorité de la population vit dans des zones rurales, la population non desservie diminue dans les zones rurales et stagne ou augmente dans les zones urbaines. Pour parvenir à une couverture universelle d'ici à 2030, il faudra multiplier de cinq à huit fois le rythme de progression actuel.
- **Cible 6.3** : D'après les données provenant de 140 pays et territoires, on estime que 58 % des eaux usées d'origine ménagère en 2022 ont été traitées en toute sécurité. Il ressort des tendances enregistrées en matière d'eaux usées ménagères qu'il y a peu de progrès, voire aucun, en vue de la cible consistant à réduire de moitié la proportion de rejets dangereux d'ici à 2030.
- **Cible 6.4** : En matière d'efficacité de l'utilisation de l'eau, on est passé de 17,4 dollars par mètre cube en 2015 à 18,9 dollars par mètre cube à l'échelle mondiale en 2020, ce qui représente une progression de 9 %. En 2020, quelque 57 % des pays examinés présentaient un taux d'efficacité de l'utilisation de l'eau équivalant à 20 dollars par mètre cube ou moins, contre 58 % en 2015.
- **Cible 6.4** : À l'échelle mondiale, le stress hydrique reste à un niveau non dangereux de 18,2 % en 2020, mais ce pourcentage masque d'importantes variations régionales et fait apparaître une augmentation de 1,2 % entre 2015 et 2020. En 2020, les niveaux de stress hydrique allaient d'un niveau élevé enregistré en Asie centrale et en Asie du Sud à un niveau critique en Afrique du Nord. La situation en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest est particulièrement préoccupante puisqu'on y a enregistré une augmentation de 18 % des niveaux de stress hydrique entre 2015 et 2020.
- **Cible 6.5** : Un pays sur deux ne dispose toujours pas de véritables cadres pour une gestion durable de l'eau. Le manque de coordination intersectorielle en matière d'utilisation de l'eau, entre l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie et l'approvisionnement des ménages, menace la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'alimentation, à l'énergie et à la vie terrestre. Si des progrès ont été accomplis au niveau mondial depuis 2015 – de 49/100 en 2017 à 54/100 en 2020 – il faudra doubler le rythme de mise en œuvre pour atteindre la cible.

- **Cible 6.5** : D'après les données de 2017 et 2020, seuls 32 des 153 pays qui partagent des rivières, des lacs et des aquifères transfrontières ont des accords opérationnels couvrant au moins 90 % de ces eaux.
- **Cible 6.6** : La superficie des masses d'eau de surface, notamment les lacs, les cours d'eau et les réservoirs, évolue rapidement à l'échelle de la planète, et un bassin hydrographique sur cinq a connu des fluctuations élevées – supérieures à ce qui serait naturel – des eaux de surface au cours des cinq dernières années.
- **Cible 6.a** : Les montants versés au titre de l'aide publique au développement (APD) en faveur du secteur de l'eau ont diminué de 15 % entre 2015 et 2021, de 9,6 milliards de dollars à 8,1 milliards de dollars. Le total des engagements d'APD en la matière a diminué de 12 %, de 11,2 milliards de dollars en 2015 à 9,8 milliards de dollars en 2021. Les engagements ont culminé à 13,5 milliards de dollars en 2017 et ont diminué chaque année depuis.
- **Cible 6.b** : Depuis 2016, le pourcentage de pays disposant de procédures de participation de la population locale définies par la législation ou les politiques est resté élevé (plus de 70 %) pour ce qui est tant de l'eau potable en milieu rural que de la gestion des ressources en eau. Toutefois, le pourcentage de pays présentant des niveaux élevés de participation demeure constamment faible (moins de 40 %).



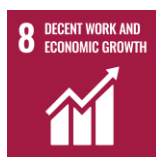
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

35. L'accès à l'électricité et aux combustibles propres pour la cuisson s'est amélioré dans de nombreuses régions du monde, mais 675 millions de personnes ne sont toujours pas raccordées à ces réseaux et 2,3 milliards de personnes cuisinent encore avec des combustibles dangereux et polluants. La guerre en Ukraine et l'incertitude économique qui règne dans le monde continuent de provoquer une forte volatilité des cours de l'énergie, ce qui conduit certains pays à augmenter leurs investissements en faveur des énergies renouvelables et d'autres à accroître leur dépendance à l'égard du charbon, mettant ainsi en péril la transition verte. Au rythme où vont les choses, quelque 660 millions de personnes n'auront toujours pas accès à l'électricité à l'horizon 2030 et près de 2 milliards de personnes continueront d'être tributaires de technologies et de combustibles polluants pour cuisiner. Pour garantir l'accès de toutes et tous à l'énergie à l'horizon 2030, nous devons accélérer l'électrification, accroître les investissements dans les sources d'énergie renouvelables et investir dans l'amélioration des réseaux électriques.

- **Cible 7.1** : La proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité a augmenté, passant de 87 % en 2015 à 91 % en 2021. L'électrification s'est accélérée entre 2019 et 2021. Toutefois, la progression de l'accès à l'électricité, qui s'est établie annuellement à 0,6 point de pourcentage ces dernières années, reste en deçà de ce qui avait été enregistré pour la période 2015-2019 (0,8 point de pourcentage). Ainsi, 675 millions de personnes, dont la plupart vivent dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne, n'y avaient toujours pas accès en 2021.
- **Cible 7.1** : En 2021, 71 % de la population mondiale avait accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propres, contre 64 % en 2015. Dans sept (tous situés en Afrique subsaharienne) des 20 pays présentant les déficits d'accès les plus importants, moins de 10 % de la population avait accès à des combustibles et technologies propres. L'aggravation de ce déficit d'accès

en Afrique subsaharienne, si elle n'est pas inversée, pourrait freiner ou compromettre la tendance visant à l'augmentation de l'accès au niveau mondial.

- **Cible 7.2** : En 2020, la part de l'énergie issue de sources renouvelables dans la consommation finale totale représentait 19,1 % à l'échelle mondiale, soit 2,4 points de pourcentage de plus qu'en 2015. Cette progression s'explique en partie par la baisse de la demande d'énergie finale en 2020, la pandémie ayant perturbé les activités sociales et économiques dans le monde entier. C'est dans le secteur de l'électricité que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie totale est la plus élevée (28,2 % en 2020) et c'est aussi lui qui favorise le plus le recours à ces énergies ; des progrès plus limités ont été enregistrés dans les secteurs du chauffage et des transports au cours de la dernière décennie.
- **Cible 7.3** : Le taux d'amélioration de l'intensité énergétique primaire, qui avait déjà ralenti ces dernières années, est tombé à 0,6 % en 2020, ce qui lui vaut d'être la pire année s'agissant de l'amélioration de l'intensité énergétique depuis la crise financière mondiale. L'amélioration annuelle doit maintenant être de 3,4 % en moyenne jusqu'en 2030 si l'on veut atteindre la cible 7.3. Ce ralentissement s'explique par l'évolution de la structure économique vers une production industrielle à plus forte intensité énergétique, qui s'est produite au cours de la pandémie, combinée à des taux modestes d'amélioration de l'efficacité technique, sur fond de prix de l'énergie peu élevés.
- **Cible 7.a** : Les flux financiers publics internationaux en faveur de l'énergie propre dans les pays en développement ont connu une tendance à la baisse qui a commencé avant la pandémie de COVID-19 et s'est poursuivie jusqu'en 2021. En 2021, ces flux se sont élevés à 10,8 milliards de dollars, soit une baisse de 11 % par rapport à 2020. Ce chiffre est inférieur de 35 % à la moyenne enregistrée pendant la décennie 2010-2019 et est inférieur à la moitié du chiffre enregistré lors du pic de 2017 (26,4 milliards de dollars).
- **Cible 7.b** : La puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement a atteint un niveau record en 2021 (268 watts par habitant), ce qui représente un taux de croissance de 9,8 % entre 2020 et 2021. Toutefois, même avec cette croissance positive et accélérée, les pays en développement ne sont pas en voie d'atteindre l'objectif 7 à l'horizon 2030. Les tendances mondiales et régionales positives masquent le fait que les pays qui ont le plus besoin d'aide sont laissés pour compte, même parmi les pays en développement.



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

36. Il a été difficile de progresser en vue de l'objectif de développement durable n° 8 et le monde est loin d'avoir atteint la plupart des cibles qui y sont associées. Les effets persistants de la COVID-19, les crises du coût de la vie, les tensions commerciales, l'incertitude des politiques monétaires, l'endettement des pays en développement et la guerre en Ukraine peuvent tous freiner considérablement la croissance économique mondiale. Combinées, ces crises font peser une grave menace sur l'économie mondiale. La croissance du PIB réel par habitant au niveau mondial devrait ralentir en 2023, mettant en danger non seulement l'emploi et les revenus, mais aussi les avancées en matière de rémunération équitable pour les femmes et de travail décent pour les jeunes. Pour réaliser l'objectif 8, il faudra une réforme globale de notre système financier, qui est en faillite morale, afin de faire face à des dettes de plus en plus lourdes, aux incertitudes

économiques et aux tensions commerciales, tout en favorisant une rémunération équitable et un travail décent pour les jeunes.

- **Cible 8.1** : Après une forte baisse de 4,1 % en 2020, le PIB réel par habitant a augmenté à l'échelle mondiale de 5,2 % en 2021. Toutefois, la croissance du PIB réel par habitant devrait ralentir au niveau mondial pour s'établir à 2,2 % en 2022, puis à 1,4 % en 2023, avant de se redresser quelque peu pour atteindre 1,6 % en 2024. Dans les pays les moins avancés, la croissance du PIB réel a ralenti, passant de 5 % en 2019 à seulement 0,2 % en 2020, avant de remonter à 2,8 % en 2021. La croissance du PIB réel dans les pays les moins avancés devrait se renforcer pour atteindre 4,3 % en 2022, puis 4,1 % en 2023 et 5,2 % en 2024.
- **Cible 8.2** : Après une forte baisse en 2020, due à la pandémie de COVID-19, la productivité du travail a rebondi de 2,4 % en 2021. La croissance de la productivité s'est ralentie en 2022, n'augmentant que de 0,5 % ; elle s'était ralentie dans le monde entier même avant l'apparition de la pandémie. D'après les dernières estimations, la tendance à la baisse de la croissance se prolongerait : d'un taux annuel moyen de 1,8 % entre 2000 et 2014, elle s'établirait à 1,4 % entre 2015 et 2022.
- **Cible 8.3** : Au niveau mondial, 58,0 % des personnes employées occupaient un emploi informel en 2022, ce qui signifie que quelque 2 milliards de travailleurs occupaient des emplois précaires, la plupart ne bénéficiant d'aucune forme de protection sociale. Avant le début de la pandémie, l'incidence de l'emploi informel diminuait lentement pour s'établir à 57,8 % en 2019. En 2020, la pandémie a entraîné des pertes d'emplois disproportionnées pour les personnes employées dans le secteur non structuré, en particulier pour les femmes. Le relèvement qui a suivi a été tiré par l'emploi informel, ce qui a entraîné une légère augmentation de la part du secteur informel dans l'emploi.
- **Cible 8.5** : Il est fondamental d'arriver à l'égalité de traitement en matière d'emploi, notamment à une rémunération juste et équitable, pour parvenir à un travail décent pour toutes et tous. L'écart de rémunération médian entre les femmes et les hommes est d'environ 14 % (données portant sur 102 pays). Toutefois, ce calcul se fonde uniquement sur le salaire horaire moyen et ne tient donc pas compte de caractéristiques telles que le secteur ou la profession, le niveau d'éducation ou l'expérience professionnelle.
- **Cible 8.5** : Le taux de chômage a baissé considérablement au niveau mondial en 2022 pour s'établir à 5,8 % contre 6,9 % en 2020, les économies commençant à se remettre du choc de la pandémie. Malgré l'incertitude des perspectives économiques mondiales, le chômage ne devrait augmenter que modérément, une grande partie du choc étant absorbée par la baisse des salaires réels sur fond d'accélération de l'inflation. En 2023, le nombre de personnes au chômage devrait s'accroître légèrement au niveau mondial (environ 3 millions de chômeurs en plus) pour atteindre 208 millions, ce qui correspond à un taux de chômage de 5,8 %.
- **Cible 8.6** : À l'échelle mondiale, près d'un jeune sur quatre (23,5 %) sera non scolarisé et sans emploi ni formation en 2022. Bien qu'il s'agisse d'une légère baisse par rapport à 2020, année où le taux de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a atteint un niveau record, ce taux reste supérieur au niveau de référence de 2015 (22,2 %) et très éloigné de la cible fixée pour 2030.
- **Cible 8.7** : Selon les dernières estimations, les enfants qui travaillaient étaient au nombre de 160 millions dans le monde au début de 2020, soit 8,4 millions de

plus en quatre ans. Cela signifie que près de 1 enfant sur 10 travaille dans le monde.

- **Cible 8.9** : La part du tourisme dans le PIB mondial a diminué de près de moitié en 2020 en raison de la pandémie. Les données pour 2021 laissent entrevoir une très légère augmentation (de 6 %), ce qui indique que la contribution économique du tourisme est sur la voie de la reprise.
- **Cible 8.10** : L'adoption accélérée de solutions numériques transforme l'accès au financement. Au niveau mondial, en 2021, 76 % des adultes disposaient d'un compte dans une banque ou une institution réglementée, telle qu'une coopérative de crédit, une institution de microfinance ou chez un fournisseur de services monétaires mobiles, ce qui représente une augmentation par rapport à 2014 (62 %).



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

37. Le relèvement de l'industrie manufacturière après la pandémie reste incomplet et inégal : certaines régions à revenu élevé ont atteint un niveau record de valeur ajoutée manufacturière par habitant en 2022. En revanche, dans les pays les moins avancés, les niveaux n'étaient pas beaucoup plus élevés que le niveau de référence de 2015. D'après les données, les industries faisant appel aux technologies de pointe se sont relevées plus rapidement au lendemain de la pandémie et se sont avérées plus résilientes, ce qui montre bien qu'il faut promouvoir l'innovation et le transfert de technologies d'une manière qui profite à tous les pays. Pour atteindre l'objectif 9 à l'horizon 2030, il est essentiel de soutenir les pays les moins avancés, d'investir dans les technologies de pointe, de réduire les émissions de carbone et d'accroître l'accès au haut débit mobile à l'échelle mondiale.

- **Cible 9.2** : À l'échelle mondiale, la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier par habitant est passée de 1 646 dollars en 2015 (en prix constants de 2015) à 1 875 dollars en 2022. Alors qu'elle a atteint un niveau record de 5 052 dollars en 2022 en Amérique du Nord et en Europe, elle n'a atteint que 159 dollars dans les pays les moins avancés, ce qui est loin de la cible consistant à multiplier par deux la valeur de référence de 2015 (126 dollars) à l'horizon 2030. La part de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés est certes passée de 12,1 % en 2015 à 14,0 % en 2022, mais ce rythme n'est pas suffisant par rapport à la cible fixée. Alors qu'en Asie les pays les moins avancés ont accompli des progrès considérables et sont sur la bonne voie, en Afrique les pays les moins avancés devront accélérer considérablement leurs efforts pour que l'objectif reste atteignable d'ici à 2030.
- **Cible 9.2** : Après avoir connu une chute en 2020, en 2021 l'emploi manufacturier est revenu au niveau d'avant la pandémie. Cela dit, la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a continué de diminuer, s'établissant à 13,6 % en 2021 à l'échelle mondiale contre à 14,3 % en 2015.
- **Cible 9.4** : Les émissions mondiales de dioxyde de carbone provenant de la combustion d'énergie et des procédés industriels ont augmenté de 0,9 % en 2022 pour atteindre un nouveau record de 36,8 milliards de tonnes. Les émissions ont diminué de plus de 5 % en 2020, mais ont rebondi en 2021, dépassant les niveaux pré-pandémiques : ils ont augmenté de plus de 6 % parallèlement à la relance économique et à une hausse de la demande de charbon, alors même que les capacités de production d'énergie renouvelable atteignaient des niveaux

inégalés. L'augmentation des émissions de dioxyde de carbone en 2022 a été toutefois bien inférieure à la croissance du PIB (3,2 %).

- **Objectif 9.b** : En 2022, les industries de moyenne-haute et de haute technologie ont connu une croissance solide, principalement due à la reprise du secteur automobile et à une production constamment forte s'agissant notamment de la fabrication d'ordinateurs, de produits électroniques et optiques, et de matériel électrique. Toutefois, la production de produits pharmaceutiques de base a diminué en raison de la situation liée à la COVID-19 et des pénuries d'intrants essentiels. En 2020, la part de l'industrie manufacturière de moyenne-haute et de haute technologie était faible en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, puisqu'elle s'établissait à 21,7 % et 10,6 % respectivement, contre 47,7 % en Amérique du Nord et en Europe et 47,1 % en Asie de l'Est.
- **Objectif 9.c** : 95 % de la population mondiale a accès au haut débit mobile (3G ou supérieur), tandis que la couverture 4G a été multipliée par deux entre 2015 et 2022 pour atteindre 88 %. Cependant, le rythme ralentit et il s'avère difficile de connecter les 5 % restants de la population. En Afrique subsaharienne, l'écart est de 18 % et touche principalement les populations d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Le défaut de couverture est presque le même dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.



Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

38. Avant la pandémie, dans une majorité de pays, la croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres se faisait à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national. Les répercussions de la pandémie et le fait que le relèvement s'est produit de manière inégale dans les différentes régions du monde menacent d'inverser cette tendance et d'aggraver encore les inégalités au niveau mondial. Un nombre record de personnes sont contraintes de fuir pour échapper aux conflits et aux difficultés économiques. À la mi-2022, 1 personne sur 251 dans le monde était réfugiée, soit la proportion la plus élevée jamais enregistrée. Si l'on veut atteindre l'objectif 10, il faut des efforts concertés pour s'attaquer aux causes profondes des disparités salariales et des inégalités d'accès aux ressources qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre.

- **Cible 10.1** : Plus de la moitié des 119 pays pour lesquels des données étaient disponibles avant la pandémie ont réussi à assurer une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national. Les rares données relatives à la pandémie permettent de penser que, sur 50 pays, les deux tiers ont connu une prospérité partagée après 2019, sous l'impulsion de l'Amérique du Nord et de l'Europe, où, dans de nombreux pays, les transferts ont atténué les répercussions économiques de la pandémie sur les ménages ayant les revenus les plus bas.
- **Cible 10.2** : Concernant les 53 pays dont on dispose de données pour 2015 et 2020, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian a diminué en moyenne de 1 point de pourcentage, de 13,4 % à 12,5 %. Cette tendance s'est poursuivie pendant la pandémie, en grande partie grâce aux généreux programmes d'aide sociale mis en place dans plusieurs pays. Cela dit, dans de nombreux pays, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian demeure inquiétante, puisqu'elle représente plus de 20 % de la population dans 17 pays.
- **Cible 10.4** : La part de la production économique revenant aux travailleurs a connu une baisse importante pendant 15 ans, s'établissant à 52,6 % en 2019

contre 54,1 % en 2004. Cette baisse représente 590 dollars (en parité de pouvoir d'achat) par travailleur en moyenne. Les revenus du travail étant particulièrement importants pour les personnes les moins aisées et les plus vulnérables, et les travailleurs à faible revenu ayant été touchés de manière disproportionnée par la crise, la baisse observée est déconcertante.

- **Cible 10.7** : L'Organisation internationale pour les migrations, dans le cadre du Projet sur les migrants disparus, a enregistré 54 127 décès sur les routes migratoires dans le monde depuis 2015, dont 6 878 en 2022. Cela dit, le nombre réel de vies perdues est certainement plus élevé :
 - Le nombre de personnes déplacées en raison de guerres, de conflits, de persécutions, de violations des droits humains ou de troubles de l'ordre public augmente chaque année depuis plus d'une décennie. À la mi-2022, on comptait 32,5 millions de réfugiés dans le monde parmi les 103 millions de personnes déplacées de force. Dans le même temps, le nombre de réfugiés pour 100 000 habitants était de 398, soit une augmentation de 87 % par rapport à 2015, et les déplacements forcés ne cessent de se multiplier ;
 - En 2021, à l'échelle mondiale, 62,3 % des 138 pays pour lesquels on dispose de données s'étaient dotés d'un large éventail de politiques migratoires visant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, ce qui signifie qu'ils avaient pris des mesures de politique migratoire pour 80 % ou plus des 30 sous-catégories constitutives des six domaines de l'indicateur correspondant.
- **Cible 10.c** : À l'échelle mondiale, le coût moyen des envois de fonds (pour une somme de 200 dollars) a diminué, puisqu'il a été ramené de 9,3 % en 2011 à 7,42 % en 2016 et à 6,3 % en 2021, ce qui reste toutefois plus de deux fois supérieur à l'objectif de 3 % fixé dans la cible 10.c.



Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

39. La pandémie a entraîné des changements sensibles dans les schémas migratoires, notamment d'énormes mouvements de population vers les zones urbaines et en provenance de ces zones. Les changements climatiques et les conflits ont tendance à avoir des répercussions disproportionnées sur les villes. Cela signifie que le monde est loin d'atteindre l'objectif consistant à faire en sorte que les villes soient durables. Dans de nombreux pays en développement, la population des quartiers de taudis continue d'augmenter, mettant en péril la cible consistant à assurer l'accès de toutes et tous à un logement adéquat à l'horizon 2030. Depuis 2015, le nombre de pays dotés d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe a plus que doublé. Pour atteindre l'objectif 11, les efforts doivent se concentrer sur les capacités de planification du développement urbain, l'accès aux transports publics et la gestion des déchets.

- **Cible 11.1** : En 2020, près de 1,1 milliard de personnes vivaient dans des quartiers de taudis ou dans des conditions équivalentes dans les zones urbaines et ce sont 2 milliards d'autres personnes qui risquent de vivre dans des quartiers de taudis ou dans des conditions équivalentes au cours des 30 prochaines années. L'augmentation de la population des quartiers de taudis est une manifestation de la crise du logement, une situation qui, dans de nombreux cas, a été exacerbée par les effets de la pandémie de COVID-19.
- **Cible 11.2** : Selon les données de 2020 concernant 1 507 villes dans 126 pays, seulement 51,6 % de la population urbaine mondiale bénéficie d'un accès

pratique aux transports publics et il existe des variations considérables d'une région à l'autre.

- **Cible 11.3** : Selon des données compilées provenant de 681 villes et portant sur la période 1990-2020, l'étalement urbain dans le monde a été plus rapide que les taux de croissance démographique. Pour la période 2000-2010, le taux annuel moyen d'artificialisation des terres était de 2,0 %, tandis que le taux de croissance démographique était en moyenne de 1,6 %. Ces taux sont tombés à 1,5 % et 1,2 %, respectivement, pour la période 2010-2020.
- **Cible 11.6** : En 2020, à l'échelle mondiale, le taux moyen de collecte des déchets urbains solides dans les villes était estimé à 84 % et la proportion moyenne de déchets urbains solides collectés et gérés dans des installations contrôlées dans les villes était de 61 %. En Afrique subsaharienne et en Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), les taux de collecte des déchets urbains solides sont inférieurs à 60 %. Les déchets non collectés sont sources de pollution plastique, d'émissions de gaz à effet de serre et d'incubation de diverses infections.
- **Cible 11.7** : Selon les données pour 2020 concernant 1 072 villes dans 120 pays, dans plus des trois quarts de ces villes, moins de 20 % de la superficie était occupée par des espaces publics ouverts et des rues, soit environ la moitié de la proportion recommandée. En moyenne, les espaces publics ouverts ne représentent que 3,2 % des espaces urbanisés, soit environ quatre fois moins que la proportion des espaces occupés par des rues.
- **Cible 11.a** : Selon une évaluation de 2021 sur le respect des 58 politiques urbaines nationales, 55 (95 %) remplissaient le premier critère (répondre aux dynamiques de population), 54 (93 %) remplissaient le deuxième (assurer un développement territorial équilibré) et seulement 26 (45 %) remplissaient le troisième (élargir la marge de manœuvre budgétaire locale), qui suppose la mise en place de davantage de mécanismes de financement en faveur de la mise en œuvre locale d'un développement urbain durable.
- **Cible 11.b** : À la fin de 2022, 102 pays avaient indiqué que leurs autorités locales étaient dotées d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe, contre 51 pays en 2015.



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

40. Le monde n'est pas du tout en voie d'atteindre la cible consistant à réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant ainsi que les pertes alimentaires d'ici à 2030. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les modes de consommation et de production, puisqu'elle a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et modifié les comportements des consommateurs. La consommation et la production responsables doivent faire partie intégrante des mesures de relèvement de la pandémie. Cependant, à l'échelle mondiale, il faut s'employer à dissocier plus rapidement croissance économique et consommation des ressources, l'objectif étant d'arriver à une utilisation optimale des ressources sur le plan socioéconomique tout en réduisant au minimum les effets négatifs qui y sont associés. S'il y a trois fois plus de communication sur le développement durable des entreprises depuis que les objectifs de développement durable existent, le secteur privé devra améliorer considérablement la communication sur les activités qui contribuent aux objectifs. Pour atteindre l'objectif 12, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques qui

favorisent le passage à des pratiques durables et dissocient la croissance économique de l'utilisation des ressources.

- **Cible 12.1** : Entre 2019 et 2022, 485 moyens d'action soutenant le passage à une consommation et à une production durables ont été signalés par 62 pays et l'Union européenne, sachant que de plus en plus de liens sont établis avec les engagements environnementaux pris à l'échelle mondiale sur le climat, la biodiversité, la pollution et les déchets et qu'une attention particulière est accordée aux secteurs à fort impact. Les informations communiquées ont diminué de 30 % en moyenne chaque année depuis 2019 et continuent de rendre compte de grands déséquilibres régionaux, plus de 50 % des moyens d'action ayant été signalés par l'Europe et l'Asie centrale.
- **Cible 12.2** : En 2019, l'empreinte matérielle totale était de 95,9 milliards de tonnes, proche de la consommation intérieure de matières à l'échelle mondiale (95,1 milliards de tonnes). L'empreinte matérielle était supérieure d'environ 14 % à la consommation intérieure de matières en Amérique du Nord et en Europe, alors qu'elle était inférieure à la consommation intérieure de matières en Amérique latine et dans les Caraïbes (17 %) et en Afrique subsaharienne (32 %).
- **Cible 12.3** : À l'échelle mondiale, on estime que le pourcentage de pertes après récolte qui interviennent au niveau de l'exploitation agricole, du transport, du stockage, de la vente en gros et de la transformation, généralement dues à des insuffisances structurelles dans les pays, était de 13,2 % en 2021, un pourcentage inchangé par rapport à 2016, loin de la cible consistant à réduire de moitié les pertes après récolte à l'horizon 2030.
- **Cible 12.6** : D'après une analyse préliminaire, environ 70 % des entreprises étudiées ont communiqué des informations sur le développement durable en 2022, soit trois fois plus qu'en 2016. Les indicateurs de durabilité le plus souvent communiqués par les entreprises concernent les politiques relatives à l'eau, l'énergie et les émissions de dioxyde de carbone, la santé et la sécurité au travail, ainsi que la diversité de la composition des conseils d'administration. Les entreprises continuent de faire rapport sur les activités menées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ; cependant, seules 10 % d'entre elles communiquent sur les 17 objectifs.
- **Cible 12.7** : En 2022, 67 gouvernements nationaux ont fait rapport au Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la mise en œuvre de politiques et de plans d'action en matière de pratiques durables de passation des marchés publics, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2020.
- **Cible 12.c** : D'après les données disponibles à l'échelle mondiale, il y a eu une augmentation des subventions aux combustibles fossiles en 2021, après une baisse importante mais brève en 2020, s'expliquant en grande partie par la chute des prix de l'énergie. En 2021, les gouvernements ont dépensé quelque 732 milliards de dollars en subventions au charbon, au pétrole et au gaz, contre 375 milliards de dollars en 2020. Les subventions sont donc revenues à leur niveau d'avant 2015. Les prix élevés du pétrole et du gaz enregistrés en 2022 entraîneront probablement une nouvelle hausse, les subventions étant souvent liées au prix de l'énergie.



Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

41. Le monde est au bord d'une catastrophe climatique ; les mesures et plans qui sont en place actuellement pour faire face à la crise sont insuffisants. Si l'on ne prend pas de mesures transformatrices dès aujourd'hui et dans cette décennie pour réduire fortement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, l'objectif de 1,5 degré Celsius sera menacé et, avec lui, la vie de plus de 3 milliards de personnes. L'inaction entraîne une intensification des vagues de chaleur, des sécheresses, des inondations, des incendies de forêt, de l'élévation du niveau de la mer et des famines. Les émissions de gaz à effet de serre devraient déjà être en diminution ; elles devront être réduites de près de moitié à l'horizon 2030, soit dans sept ans à peine. Si l'on veut combattre les changements climatiques et leurs effets d'ici à 2030, il faut mener d'urgence une action transformatrice pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris au moyen de mesures d'atténuation et d'adaptation.

- **Cible 13.1** : Le nombre de personnes décédées ou disparues lors de catastrophes, pour 100 000 personnes, n'a cessé de diminuer, passant de 1,64 au cours de la période 2005-2015 à 0,86 entre 2012 et 2021. Entre 2015 et 2021, la mortalité moyenne due aux catastrophes a été de 47 337 en termes absolus. Cependant, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, pour 100 000 personnes, est passé de 1 198 entre 2005 et 2015 à 2 113 entre 2012 et 2021. Le nombre de pays dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe est passé de 55 en 2015 à 126 à la fin de 2021. Sur cette base, 118 pays ont déclaré avoir mis leurs politiques en cohérence, dans une certaine mesure, avec d'autres cadres mondiaux, notamment le Programme 2030 et l'Accord de Paris.
- **Cible 13.2** : À l'échelle mondiale, la hausse des températures a déjà atteint 1,1 degré Celsius, en raison de l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui ont atteint un niveau record en 2021. Les données en temps réel de 2022 montrent que les émissions poursuivent leur trajectoire ascendante. Au lieu de diminuer, comme l'exige l'objectif visant à limiter le réchauffement, les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté entre 2020 et 2021 à un rythme supérieur au taux de croissance annuel moyen de la dernière décennie et dépassent déjà de 149 % les niveaux préindustriels. Les émissions cumulées de dioxyde de carbone prévues pour la durée de vie des infrastructures de combustibles fossiles existantes et actuellement planifiées dépassent les émissions cumulées nettes de dioxyde de carbone dans les trajectoires qui limitent le réchauffement à 1,5 degré Celsius (>50 %) sans dépassement ou avec un dépassement limité.
- **Cible 13.3** : Il ressort d'une analyse de 100 programmes d'enseignement nationaux que les changements climatiques ne sont pas mentionnés dans près de la moitié d'entre eux (47 %). En 2021, bien que 95 % des enseignants considèrent qu'il importe de parler, en cours, de la gravité des changements climatiques, seul un tiers d'entre eux sont à même d'expliquer clairement quels en sont les effets dans leur région. En 2022, 70 % des jeunes ne peuvent décrire que les grands principes des changements climatiques.
- **Cible 13.a** : Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la somme totale des moyens financiers destinés à l'action climatique qui sont fournis et mobilisés par les pays développés en faveur des pays en développement s'est élevée à 83,3 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2019, ce qui est toujours en deçà de l'objectif de 100 milliards de dollars. Toutefois, le financement de l'action climatique reste principalement axé sur l'atténuation ; le financement de l'adaptation reste

à la traîne, les flux financiers internationaux vers les pays en développement étant de 5 à 10 fois inférieurs aux besoins estimés.



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

42. En ce qui concerne la santé des océans, les tendances destructrices ne se sont pas atténuées. L'acidification croissante, l'eutrophisation, la diminution des stocks de poissons et l'accroissement de la pollution plastique continuent de menacer l'océan, le plus grand écosystème du monde. Des progrès ont certes été accomplis au fil des ans s'agissant de l'extension des aires marines protégées et de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, mais il est urgent de mieux concerter les efforts et d'accélérer la cadence. Il faut mener d'urgence une action mondiale coordonnée pour continuer à progresser vers l'objectif 14.

- **Cible 14.1** : À l'échelle mondiale, l'eutrophisation côtière a eu tendance à rester élevée en 2022, s'établissant au-dessus des conditions de référence de 2000-2004, même si cette tendance n'est pas de l'ampleur de celle des dernières années. Les degrés d'eutrophisation les plus élevés sont enregistrés dans la mer d'Arabie.
- **Cible 14.3** : L'acidification de l'océan s'intensifie et continuera de s'intensifier si les émissions de dioxyde de carbone n'arrêtent pas d'augmenter, menaçant les écosystèmes marins et les services qu'ils fournissent. Aujourd'hui, le pH moyen de l'océan est de 8,1. Cela signifie que l'océan est environ 30 % plus acide de nos jours qu'à l'ère préindustrielle.
- **Cible 14.4** : Les ressources halieutiques continuent d'être menacées par la surpêche, la pollution, la mauvaise gestion et d'autres facteurs, notamment la pêche illégale. Plus d'un tiers (35,4 %) des stocks mondiaux ont été surexploités en 2019, soit une augmentation de 1,2 % depuis 2017. Si la situation n'a cessé de se détériorer, on a toutefois enregistré un ralentissement au cours de ces dernières années. Cela dit, on continue de s'éloigner de la cible fixée pour 2020 consistant à rétablir les stocks de poissons à des niveaux biologiquement viables.
- **Cible 14.6** : À la fin de 2022, 74 États, dont l'Union européenne (soit effectivement 100 États), étaient devenus Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Au cours de la période 2018-2022, des progrès ont été accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre des instruments de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le nouvel Accord sur les subventions à la pêche, adopté par l'OMC en juin 2022, marque une avancée considérable en faveur de la pérennité des océans.
- **Cible 14.a** : Bien que l'océan couvre plus de 70 % de la surface de notre planète et contribue à 2,5 % de la valeur ajoutée brute mondiale, seulement 1,1 % des budgets nationaux de recherche ont été alloués aux sciences océaniques en moyenne entre 2013 et 2021.
- **Cible 14.b** : Au niveau mondial, le degré d'application des cadres qui reconnaissent et protègent les droits d'accès à la pêche commerciale artisanale a été le plus élevé en 2022, selon les données disponibles, atteignant le score maximal de cinq sur cinq. Toutefois, ce score ne révèle pas qu'un nombre réduit de pays a contribué à la rédaction du rapport.



Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

43. Le monde est aux prises avec une triple crise planétaire, à savoir : les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité. La tendance à la diminution de la superficie des forêts, à la dégradation des sols et à l'extinction des espèces s'intensifie, ce qui constitue une grave menace pour la santé de la planète et des êtres humains. Nous n'atteindrons pas l'objectif 15 si nous ne modifions pas radicalement la relation que nous entretenons avec notre milieu naturel.

- **Cible 15.2** : La superficie forestière mondiale continue de diminuer, puisqu'elle était de 31,2 % en 2020 contre 31,9 % en 2000, ce qui représente une perte nette de 100 millions d'hectares. À l'échelle mondiale, l'expansion des activités agricoles est la cause directe de près de 90 % de la déforestation. Toutefois, au niveau mondial, des progrès ont été accomplis en matière de gestion durable des forêts, avec une augmentation de la superficie forestière certifiée et de la proportion de forêts faisant l'objet de plans de gestion et situées dans des zones protégées.
- **Cibles 14.5, 15.1 et 15.4** : À l'échelle mondiale, la couverture des zones clés pour la biodiversité (marines, terrestres, montagneuses et masses d'eau douce) a continué d'augmenter pour atteindre près de la moitié de chaque site inscrit dans une zone protégée en 2022, en moyenne. Cependant, la croissance de la couverture s'est ralentie et la couverture est inégale au niveau régional, ce qui menace les progrès en vue de la restauration et la conservation de ces écosystèmes.
- **Cible 15.3** : Entre 2015 et 2019, le monde a perdu chaque année au moins 100 millions d'hectares de terres saines et productives, ce qui a un effet sur la sécurité alimentaire et hydrique au niveau mondial. Les activités humaines, intensifiées par les changements climatiques, sont les principaux moteurs de la dégradation des terres, qui concerne directement 1,3 milliard de personnes. Si la dégradation des terres se poursuit à un rythme similaire, elle se traduira par 1,5 milliard d'hectares supplémentaires de terres dégradées d'ici à 2030. Pour atteindre l'objectif d'un monde neutre en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030, il est nécessaire d'éviter toute nouvelle dégradation de terres et de restaurer au moins un milliard d'hectares de terres dégradées.
- **Cible 15.5** : L'extinction des espèces est irréversible et constitue donc peut-être l'impact le plus fondamental que l'être humain a sur la nature. Au niveau mondial, l'indice de la Liste rouge – établi sur la base d'évaluations répétées de chaque espèce dans des groupes de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de coraux et de cycadales – fait apparaître une détérioration d'environ 4 % entre 2015 et 2023. Toutefois, au cours des trois dernières décennies, depuis 1993, l'indice fait apparaître une détérioration d'environ 11 %, chaque décennie affichant un taux de détérioration plus rapide que la précédente. En 2022, des évaluations approfondies ont révélé que 21 % des espèces de reptiles étaient menacées d'extinction. Tout pointe vers une détérioration de la tendance visant à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, à l'horizon 2020, de protéger les espèces menacées et de prévenir leur extinction.
- **Cible 15.6** : À la fin de 2022, 68 pays avaient adopté au moins une mesure législative, administrative ou politique pour assurer le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles y associées, conformément au Protocole de

Nagoya, soit 62 pays de plus depuis 2016. En outre, 88 pays ont signalé avoir pris des mesures pour appliquer le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, soit 76 pays de plus depuis 2015.

- **Cible 15.8** : Presque tous les pays ont maintenant adopté une législation nationale relative à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes, principalement dans le cadre de lois concernant des secteurs transversaux tels que la santé animale, la santé des végétaux, la pêche et l'aquaculture, et 87 % des pays se sont alignés sur les cibles mondiales. Du fait de la pandémie de COVID-19, on a porté une attention plus grande à la prévention, à la maîtrise et à la gestion des invasions biologiques d'agents pathogènes, notamment des agents pathogènes zoonotiques, l'objectif étant d'atténuer les effets néfastes qu'ils peuvent avoir sur la biodiversité et la santé humaine.
- **Cible 15.9** : On constate une tendance régulière à l'augmentation du nombre des pays qui incluent les valeurs liées à la biodiversité dans leurs systèmes nationaux de comptabilité et de communication de l'information. En décembre 2022, 90 % des pays avaient fixé des objectifs nationaux en rapport avec l'objectif d'Aichi n° 2 relatif à la diversité biologique. Toutefois, seul un tiers environ des pays font savoir qu'ils sont en voie d'atteindre ou de dépasser leurs propres objectifs. En outre, 92 pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre le Système de comptabilité environnementale et économique en 2022, un nombre qui devrait augmenter au cours des prochaines années en raison du rôle que joue le Système dans le cadre mondial de la biodiversité.



Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

44. Les conflits violents, nouveaux ou pas, qui sévissent dans le monde entier sont autant d'obstacles sur la voie menant à la paix et à la réalisation de l'objectif 16. Un quart de l'humanité vit dans des zones touchées par des conflits et, à la mi-2022, plus de 100 millions de personnes dans le monde avaient été déplacées de force, soit plus du double qu'il y a 10 ans. Les citoyens sont également aux prises avec des difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder à la justice, aux services de base et aux garanties légales et sont généralement sous-représentés en raison de l'inefficacité des institutions. En outre, les injustices structurelles, les inégalités et les nouveaux défis en matière de droits humains rendent l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives encore plus inaccessible. Si l'on veut atteindre l'objectif 16 à l'horizon 2030, il faut prendre des mesures pour rétablir la confiance et renforcer la capacité des institutions de garantir la justice pour toutes et tous et faciliter les transitions propices à favoriser le développement durable.

- **Cible 16.1** : Dans le monde, quelque 458 000 personnes ont été victimes d'homicide en 2021, soit le nombre le plus élevé de ces 20 dernières années. L'augmentation notable du nombre d'homicides en 2021 peut être attribuée en partie aux répercussions économiques des restrictions liées à la COVID-19, ainsi qu'à une escalade de la violence liée aux bandes organisées et de la violence sociopolitique dans plusieurs pays. Le taux d'homicide était de 5,8 pour 100 000 personnes, légèrement inférieur à celui de 2015 (5,9 pour 100 000). Les hommes et les garçons représentent environ 80 % des victimes et 90 % des suspects.

- En 2022, l'ONU a dénombré 16 988 civils tués dans des conflits armés, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2021 ; c'est la première fois que ce chiffre augmente depuis l'adoption du Programme 2030. Au total, 4 décès sur 10 sont survenus en Ukraine. Une personne tuée sur cinq était une femme. La proportion de décès par armes lourdes et munitions explosives s'est accrue considérablement, passant de 13 % en 2021 à 39 % en 2022, alors qu'elle n'avait cessé de diminuer au cours des cinq années précédentes² ;
- Sur la base de données d'enquête en provenance de 114 pays, les personnes ont déclaré, à hauteur de quelque 69 % en moyenne, se sentir en sécurité ou tout à fait en sécurité lorsqu'elles se déplacent seules à pied à la nuit tombée dans le quartier où elles résident, pourcentage demeuré stable sur la période 2016-2021. Toutefois, les femmes ont continué de se sentir notablement moins en sécurité que les hommes.
- **Cible 16.2** : Dans 75 pays (pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire) pour lesquels des données sont disponibles pour la période 2014-2022, 8 enfants âgés de 1 à 14 ans sur 10 avaient subi une forme ou une autre d'agression psychique ou de châtements corporels à la maison au cours du mois écoulé. Dans 70 de ces pays, au moins la moitié des enfants subissaient régulièrement une forme de discipline violente.
 - En 2020, le nombre de victimes de la traite recensées dans le monde a diminué pour la première fois en 20 ans, les mesures préventives liées à la COVID-19 ayant modifié la dynamique de l'exploitation tout en compromettant les mesures de lutte contre la traite. Davantage de victimes risquant de ne pas être recensées, il faut redoubler d'efforts pour adapter les mesures à la prévalence réelle de cette forme de criminalité ;
 - Pour la période 2014-2021, seuls 55 pays (pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire) disposent de données comparables au niveau international en ce qui concerne les violences sexuelles subies pendant l'enfance par les filles et seuls 12 pays ont produit de telles données pour les garçons. Dans les régions qui disposaient d'estimations représentatives, il a été constaté que la prévalence de la violence sexuelle dans l'enfance (jusqu'à l'âge de 18 ans) parmi les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans variait de 1 % en Asie centrale et en Asie du Sud à 7 % en Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande).
- **Cible 16.3** : En 2021, la population carcérale était de 11,2 millions de personnes à l'échelle mondiale, chiffre demeuré relativement stable depuis 2015, à l'exception d'une baisse temporaire entre 2019 et 2020. Quelque 3,4 millions de personnes détenues sont en instance de jugement, leur proportion dans l'ensemble de la population carcérale étant restée d'environ 30 % entre 2015 et 2021, loin de la cible consistant à garantir à toutes et à tous un accès égal à la justice.
- **Cible 16.4** : Si le traçage est une mesure clé dans le processus d'enquête et de communication sur l'origine des armes à feu illicites, sa mise en œuvre systématique demeure problématique à l'échelle mondiale. En moyenne, entre 2016 et 2021, les États Membres disposant de données à cet égard ont pu

² Ce chiffre ne comprend que les décès consignés et confirmés de civils ayant été causés directement par les opérations de guerre dans les conflits armés se déroulant en Afghanistan, dans l'État de Palestine, en Iraq, en Israël, en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud, en Ukraine et au Yémen.

procéder au traçage du tiers des armes saisies dont il était envisageable de détecter l'origine.

- **Cible 16.5** : À l'échelle mondiale, d'après les données relatives aux établissements issues de 154 pays étudiés pendant la période 2006-2023, environ une entreprise sur sept (15 %) fait l'objet d'une demande de versement de pot-de-vin de la part d'agents publics.
- **Cible 16.6** : Les crises multiples compromettent la crédibilité budgétaire dans toutes les régions. L'écart budgétaire moyen par rapport au budget approuvé a été ramené de 5-10 % en 2015 à moins de 5 % en 2019, ce qui correspond à la cible fixée. Toutefois, la crédibilité budgétaire s'est détériorée, atteignant un écart de près de 10 % pour certaines régions au cours de la période 2020-2021.
- **Cible 16.7** : Dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Europe, les personnes âgées de moins de 45 ans sont nettement sous-représentées dans les parlements par rapport à la part qu'elle représente dans la population nationale.
- **Cible 16.9** : Établir l'identité juridique de tous les enfants, preuve à l'appui, dès la naissance, c'est protéger leurs droits et réaliser l'accès universel à la justice et aux services sociaux. En 2022, la naissance d'environ un enfant de moins de 5 ans sur quatre n'a jamais été officiellement enregistrée. En Afrique subsaharienne, seule la moitié des enfants âgés de moins de 5 ans ont été déclarés à leur naissance.
- **Cible 16.10** : Le droit à l'information est garanti par les lois sur l'accès à l'information ; de telles lois avaient été adoptées par 136 pays en 2022, contre 105 en 2015.



Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

45. Les progrès dans la réalisation de l'objectif 17 ont été mitigés. Il y a eu des progrès dans des domaines tels que l'aide au développement, les envois de fonds et l'accès à la technologie. Cependant, le financement du développement reste un défi majeur, en particulier dans les pays à faible revenu. En outre, les tensions géopolitiques et la montée du nationalisme dans certaines parties du monde ont rendu plus difficiles la coopération et la coordination internationales. De nombreux pays en développement sont aux prises avec une inflation record, une hausse des taux d'intérêt et une aggravation du fardeau de la dette, des priorités concurrentes et une marge de manœuvre budgétaire limitée. Une action concertée de grande ampleur est nécessaire pour que les pays en développement aient accès au financement et aux technologies dont ils ont besoin pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Finances

- **Cible 17.1** : Selon les données de 2021 provenant de quelque 130 pays, les recettes publiques représentaient environ 33 % du PIB en moyenne. En outre, la charge fiscale globale moyenne (sous la forme d'impôts) s'élevait à 26 % du PIB dans les économies avancées et à 17 % du PIB dans les économies émergentes ou en développement. La proportion des dépenses publiques financée par les impôts est restée stable dans chaque région et a tendance à converger au niveau mondial. La moyenne globale en 2019 était d'environ 66 % pour les économies avancées et de 60 % pour les économies émergentes et les économies en développement, mais elle a fortement diminué, s'établissant à

environ 52 % en 2020 avant de remonter à environ 58 % en 2021 pour les deux groupes d'économies.

- **Cible 17.2** : Le montant net des sommes versées au titre de l'APD a été de 206 milliards de dollars (à prix courants) en 2022, soit une augmentation de 15,3 % en termes réels par rapport à 2021. Il s'agit du taux de croissance le plus élevé jamais enregistré, principalement en raison des dépenses intérieures consacrées aux réfugiés et de l'aide apportée à l'Ukraine. Toutefois, l'APD totale en pourcentage du revenu national brut reste inférieure à l'objectif de 0,7 %, atteignant 0,36 % en 2022, contre 0,31 % en 2021. En outre, les flux bilatéraux nets d'APD à destination de pays d'Afrique ont totalisé 34 milliards de dollars en 2022, ce qui représente une baisse de 7,4 % en termes réels par rapport à 2021.
- **Cible 17.3** : La pandémie de COVID-19 a refaçonné les dépenses de développement, entraînant une augmentation importante des ressources financières de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement. Les dons octroyés officiellement en faveur du développement durable ont franchi la barre des 100 milliards de dollars en 2020 et atteint 118 milliards de dollars en 2021. Les prêts officiels à des conditions concessionnelles se sont élevés à 55 milliards de dollars et les prêts officiels à des conditions non concessionnelles à 107 milliards de dollars en 2021, soit une augmentation de 37 % et de 51 %, respectivement, par rapport à 2019. Mais on est encore loin des 3 900 milliards de dollars dont les pays en développement ont besoin d'ici à 2030 pour investir dans les transitions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.
- **Cible 17.4** : Les niveaux d'endettement des pays avancés et des pays à revenu faible ou intermédiaire ont atteint des sommets pendant la pandémie, ce qui accroît le risque qu'il y ait des répercussions négatives sur la croissance économique. La dette extérieure totale des pays à revenu faible ou intermédiaire a augmenté de 5,6 % en 2021, atteignant 9 000 milliards de dollars, principalement en raison d'un accroissement de la dette à court terme. En novembre 2022, 37 des 69 pays les plus pauvres du monde présentaient un risque élevé de surendettement ou étaient déjà en situation de surendettement, tandis qu'un pays à revenu intermédiaire sur quatre, dans lesquels vit la majorité des personnes extrêmement pauvres, présentait un risque élevé de crise budgétaire.

Informatique et communications

- **Cible 17.8** : On estime que, en 2022, 66 % de la population mondiale (5,3 milliards de personnes) utilisait Internet, contre 40 % (3 milliards de personnes) en 2015. À l'échelle planétaire, les hommes sont 259 millions plus nombreux que les femmes à avoir utilisé Internet en 2022. La croissance du nombre d'utilisateurs d'Internet a été plus lente qu'au plus fort de la pandémie, ce qui signifie que, sans un investissement accru dans les infrastructures et les compétences numériques, l'objectif consistant à faire en sorte que tout le monde soit connecté à l'horizon 2030 restera hors d'atteinte.
- **Cible 17.6** : Le nombre d'abonnements au haut débit fixe continue d'augmenter régulièrement, à un taux de croissance annuel moyen qui est de 6,7 % au cours des 10 dernières années, atteignant 18 abonnements pour 100 habitants en 2022 dans le monde, contre 11 en 2015. Alors que la connexion à débit fixe est courante parmi les ménages des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et des pays à revenu élevé, elle est quasiment inexistante dans les pays à faible revenu en raison des prix élevés et du manque d'infrastructures.

- **Cible 17.7** : Le volume total des échanges d'écotechnologies ayant fait l'objet d'un suivi s'est élevé à 2 364 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de 5 % depuis 2015.

Commerce

- **Cibles 17.10 et 17.12** : La moyenne tarifaire mondiale pondérée était d'environ 2 % en 2020 – inchangée depuis 2017, mais en baisse par rapport aux 2,6 % enregistrés en 2015. Les derniers chiffres en date, qui remontent à 2020, indiquent que l'agriculture et les articles vestimentaires continuent de faire l'objet des taux de droits les plus élevés (environ 6 %), suivis par les textiles (4 %) et les produits industriels (1,4 %). Le traitement tarifaire spécial que les pays développés offrent aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés demeure inchangé.
- **Cible 17.11** : En 2021, la part des exportations des pays les moins avancés dans le commerce mondial des marchandises s'élevait à 1,05 % et est restée pratiquement constante au cours des trois dernières années. La cible consistant à doubler la part des exportations des pays les moins avancés en 2020 par rapport à 2011 (1,03 %) n'a donc pas été atteinte. La part de l'ensemble des exportations des pays en développement dans le commerce mondial de marchandises était de 44,4 % en 2021, soit 3,1 points de pourcentage de plus qu'en 2016. Elle a augmenté de façon quasi continue au cours des cinq dernières années.

Données, suivi et application du principe de responsabilité

- **Cible 17.18** : En 2022, 147 pays et territoires ont indiqué s'être dotés d'une législation nationale relative aux statistiques conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. En 2022, 156 pays et territoires ont indiqué avoir mis en œuvre un plan statistique national (100 de ces plans étaient intégralement financés), contre 81 pays ayant mis en œuvre un plan statistique national en 2016 (17 étaient intégralement financés). Toutefois, en raison des effets de la pandémie qui continuent de se faire sentir et de capacités humaines et financières limitées en matière de planification stratégique, de nombreux organismes nationaux de statistique conduisent leurs activités statistiques en fonction de plans stratégiques obsolètes, lesquels ne rendent peut-être pas entièrement compte de l'évolution des objectifs de développement ni des nouvelles demandes de données.
- **Cible 17.19** : Le financement international consacré aux données et aux statistiques était de 542 millions de dollars en 2020, en baisse de plus de 100 millions de dollars et de 155 millions de dollars par rapport aux niveaux de financement enregistrés respectivement en 2019 et 2018. Il s'agit d'une baisse de 16 % depuis 2015. Si cette baisse peut être attribuée en partie aux changements intervenus en matière de financement et de politique du fait de la pandémie, elle pourrait également rendre compte de difficultés existant de longue date en matière d'intégration systématique des activités liées aux données, du nombre limité de donateurs et de la faible priorité stratégique accordée aux statistiques.

III. Ouvrir la voie vers un avenir meilleur pour toutes et tous

46. L'image désolante des objectifs de développement durable en recul à mi-chemin de l'échéance de 2030 est un vibrant appel au monde : il faut redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté et la faim, faire progresser l'égalité des genres et surmonter la triple crise planétaire que nous connaissons. Si cet appel n'est pas entendu,

l'instabilité politique et les déplacements de population s'aggraveront, la confiance dans les institutions publiques s'érodera davantage, les économies seront bouleversées et notre environnement naturel subira des changements existentiels irréversibles. Surtout, cela engendrera d'immenses souffrances pour les générations actuelles et futures, notamment les populations et les pays les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

47. Mais nous pouvons renverser la situation. Si la situation générale est très préoccupante, les données nous permettent d'entrevoir le champ des possibles, puisqu'elles nous montrent que des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines clés, entre autres l'énergie et l'accès à Internet. Il existe également de nombreux éléments qui donnent à penser que la transformation nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable est une occasion immense ; d'ailleurs, au fil des ans depuis 2015, nous avons vu les gouvernements, les entreprises, le secteur privé et le grand public adhérer à ces objectifs.

48. Les objectifs de développement durable restent une véritable boussole : ils sont sources d'inspiration et de mobilisation. Et des progrès transformateurs peuvent être accomplis même face à l'adversité. La génération actuelle dispose de connaissances, de technologies et de ressources comme jamais auparavant et peut s'appuyer sur une grande diversité de cadres normatifs. Si nous voulons ouvrir la voie vers un avenir meilleur, nous devons tirer parti de cet avantage et sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté, faire progresser l'égalité des genres, engager notre monde sur le chemin de la réduction des émissions d'ici à 2030 et garantir les droits humains pour toutes et tous.

49. L'édition de 2023 du Rapport mondial sur le développement durable présente une synthèse des données qui montrent que nous pouvons orienter la transformation vers des résultats durables et équitables. Les sections ci-dessous complètent les conclusions formulées dans le Rapport et fournissent aux États Membres une analyse et des recommandations visant à mettre en marche rapidement les transitions profondes nécessaires à la réalisation des objectifs d'ici à 2030. Le système des Nations Unies s'efforcera de mobiliser le soutien voulu en faveur d'un certain nombre d'entre eux, au moyen d'une série d'initiatives à fort impact, avant et après le Sommet sur les objectifs de développement durable.

50. J'exhorte les dirigeants du monde entier à faire front commun lors du Sommet sur les objectifs de développement durable afin d'élaborer un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète, axé sur les trois grandes avancées suivantes :

Préparer les instances de gouvernance et les institutions en vue d'une transformation durable et inclusive ;

Donner la priorité aux politiques et aux investissements qui ont un effet multiplicateur sur l'ensemble des objectifs ;

Faire en sorte qu'il y ait un accroissement du financement en faveur des objectifs de développement durable et un environnement mondial favorable aux pays en développement.

A. Préparer les instances de gouvernance et les institutions en vue d'une transformation durable et inclusive

51. Pour faire les changements à la vitesse et à l'échelle requises par les objectifs de développement durable, les institutions publiques et les dirigeants politiques doivent se mobiliser comme jamais auparavant. Il faut prendre des décisions audacieuses, opérer un transfert de ressources d'un secteur à l'autre, créer un nouvel

environnement réglementaire, déployer de nouvelles technologies là où elles sont nécessaires, favoriser des perspectives holistiques à long terme, mobiliser une grande diversité d'acteurs et avoir la capacité de faire advenir une transformation de fond tout en renforçant la confiance et la cohésion sociales³. Chacune de ces dimensions présente des défis pour les dirigeants politiques et les systèmes de gouvernance publique. Dans leur ensemble, elles constituent une série d'exigences pour lesquelles les systèmes de gouvernance contemporains n'ont pas été conçus. Il est donc essentiel de prendre des mesures pour préparer les systèmes de gouvernance à cette transformation.

52. Depuis 2015, les gouvernements ont donné suite de diverses manières aux objectifs de développement durable. Il ressort des examens nationaux volontaires et des études effectuées que la transposition des objectifs au niveau des pays n'a pas encore été suivie de l'effet normatif et institutionnel voulu, qu'il s'agisse d'adopter des mesures législatives ou de modifier l'allocation des ressources⁴. Les objectifs de développement durable doivent devenir plus qu'un moyen de communiquer les changements. Ils doivent devenir l'étoile qui guide l'élaboration des politiques nationales, des budgets, des institutions et de la planification du développement national à long terme. Ils doivent être au cœur des préoccupations des présidents et des premiers ministres, des parlements et du secteur privé.

53. Susciter, piloter et faire avancer la transformation est un processus complexe, qui peut souvent entraîner des conséquences involontaires ou nécessiter des arbitrages. Les institutions et administrations publiques doivent disposer des capacités et stratégies leur permettant de prendre du recul et d'ajuster en permanence l'application des politiques publiques afin d'optimiser les avantages et de tirer parti des effets de synergie tout en comprenant les arbitrages à faire ou en déterminant les mécanismes de retour d'information à mobiliser, notamment en s'appuyant sur les normes internationales en matière de droits humains et de travail. Elles doivent aussi être en mesure de travailler de manière intersectorielle et de contribuer, notamment en adaptant le budget, à une stratégie qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics en faveur des objectifs de développement durable. Il est essentiel par ailleurs que les institutions puissent influencer sur les technologies numériques et les exploiter, de manière inclusive et équitable, et qu'elles aient la capacité de travailler à l'unisson avec le secteur privé et d'autres acteurs au service de l'intérêt public.

54. L'adaptation aux réalités locales, qui repose sur le principe de la gouvernance à plusieurs niveaux et la collaboration entre les différentes parties prenantes, est une approche cruciale qui nous permettra de nous propulser collectivement vers une plus grande inclusion et durabilité. Les administrations locales et régionales ont un rôle clé à jouer en la matière, dans la mesure où 65 % des objectifs de développement durable sont liés à leurs activités et à leurs mandats. Elles sont essentielles pour ce qui est de réagir face à l'érosion du contrat social et de protéger nos sociétés sur fond de crises mondiales croisées, puisqu'elles constituent le niveau d'administration le plus proche des populations locales. Depuis 2018, le mouvement global des examens locaux volontaires a donné une impulsion sans précédent à l'adaptation des objectifs aux réalités locales. Plus de 200 examens locaux volontaires ont été réalisés à ce jour. Ils ont fait ressortir l'action locale et l'ont mise en valeur par rapport à l'action nationale et aux processus internationaux. En outre, les examens locaux volontaires ont contribué à des avancées en ce qui concerne l'adaptation des objectifs aux réalités locales dans toutes leurs dimensions, de l'innovation en matière de données à la cohérence de la planification et des politiques, en passant par le développement et le financement de projets. Cela dit, les ressources des administrations locales et

³ Voir www.idlo.int/system/files/event-documents/2021_sdg16_conference_report_05072021.pdf.

⁴ Voir www.nature.com/articles/s41893-022-00909-5.

régionales – financières, humaines et techniques – restent limitées partout dans le monde, ce qui entrave leur capacité de fournir des services de base et d’impulser le développement au niveau local.

55. Le secteur privé est un moteur essentiel de la productivité, de l’emploi et de la croissance. Les chefs d’entreprise sont de plus en plus conscients de la nécessité et de l’urgence qu’il y a à prendre en compte les facteurs de durabilité pour assurer la réussite à long terme. Les entreprises prennent quotidiennement des engagements en matière de développement durable et d’action climatique. Elles doivent honorer ces engagements et en rendre compte. Les modèles de gouvernance d’entreprise, les dispositifs d’incitation et les modes opératoires doivent être adaptés aux objectifs de développement durable. Les politiques et réglementations doivent faciliter la prise de décisions à long terme, inclure le coût des externalités et prévoir la suppression progressive des subventions préjudiciables, et nous devons observer une amélioration de la transparence et de la crédibilité des labels de développement durable et des classements y relatifs et veiller à ce que tout soit fait pour éliminer l’écoblanchiment et le blanchiment d’image reposant sur les objectifs de développement durable, tous deux omniprésents.

56. La culture est un bien public mondial, qui facilite la réalisation des objectifs de développement durable et en est un moteur essentiel. C’est une source de connaissances, de valeurs et de communication, qui contribue à la durabilité environnementale et génère des activités économiques et des emplois. Le respect de la diversité culturelle et de la diversité des religions et des croyances ainsi que le dialogue et la compréhension interculturels sont également essentiels au renforcement de la cohésion sociale et à la pérennisation de la paix. Or, la culture et le respect de la diversité culturelle ne sont pas assez valorisés et sont sous-utilisés dans l’action qui est menée pour atteindre les objectifs de développement durable. Si l’on prenait mieux en compte le rôle de la culture dans la réalisation des objectifs, y compris dans le cadre des indicateurs connexes, cela donnerait une formidable impulsion à leur réalisation d’ici à 2030.

57. Il est essentiel d’avoir accès en temps voulu à des données désagrégées de qualité. Cela peut démultiplier l’efficacité et l’efficience des dépenses nationales et des dépenses de développement, engendrant ainsi un « dividende de données » en faveur de la réalisation des objectifs. Or, de nombreux pays ne disposent pas des ressources ni des capacités nécessaires pour répondre aux demandes en matière de données et, comme il est souligné dans la section II du présent rapport, il subsiste des lacunes importantes pour ce qui est de la couverture géographique des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de l’actualisation et la ventilation des données y relatives. Les dépenses nationales consacrées aux données et aux statistiques sont faibles, et quelque 40 % des organismes nationaux de statistique ont vu leur financement diminuer pendant la pandémie. Il y a peu de transparence dans ce domaine s’agissant du soutien des donateurs et, d’après une étude, les dépenses de coopération au service du développement en matière de données auraient chuté de plus de 20 % entre 2018 et 2020. L’utilisation accrue de nouvelles sources de données et d’approches innovantes – notamment les informations géospatiales, la télédétection, l’intelligence artificielle et l’apprentissage automatique, la production participative, les méthodes qualitatives, les données produites par les citoyens et les données du secteur privé – représente de nouvelles possibilités, même si elles s’accompagnent de risques et de défis qui leur sont propres. C’est pourquoi il est essentiel de disposer d’une solide gouvernance des données, d’une aptitude à exploiter et traiter les données et de politiques de protection des données. Mais aujourd’hui, seule la moitié environ des pays les moins avancés ont de telles lois⁵.

⁵ Voir <https://unctad.org/page/data-protection-and-privacy-legislation-worldwide>.

L'appui apporté par l'ONU et d'autres partenaires internationaux doit également gagner en cohésion et en efficacité. Il est possible de faire beaucoup plus pour renforcer les écosystèmes de données.

58. Pour comprendre les progrès obtenus, favoriser l'appropriation par la population et définir les principaux buts à atteindre, il est essentiel d'avoir un véritable échange avec le grand public à l'échelle mondiale et un suivi efficace des engagements et de l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En juillet 2023, 188 pays auront mené des examens nationaux volontaires, instrument central de suivi et d'examen des objectifs aux niveaux mondial et national. Dans l'ensemble, les pays ont amélioré la préparation de leurs examens, en associant plus systématiquement les parties intéressées et en combinant plusieurs outils d'analyse. Les examens nationaux volontaires ont également eu un effet d'entraînement au niveau infranational, la multiplication des examens locaux volontaires en étant un exemple important. Les objectifs de développement durable sont loin d'être atteints : il est temps de tirer parti des enseignements répertoriés depuis 2015 et de passer à la vitesse supérieure en matière de suivi. Au lieu de s'employer à rendre compte à un public international des mesures prises au niveau national, il faut renforcer le principe de responsabilité au niveau national pour impulser les progrès et la transformation. Il est donc nécessaire d'inclure systématiquement les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable dans les systèmes de contrôle nationaux, d'effectuer des évaluations plus indépendantes de l'action menée au niveau national, d'associer davantage les scientifiques dans les activités de contrôle et d'examen et de repenser de fond en comble le processus d'examen national volontaire.

Mesures prioritaires :

- Inviter tous les pays à s'engager à l'échelle nationale, lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, à prendre des mesures porteuses de transformation en faveur des objectifs, notamment à fixer des critères nationaux de réduction de la pauvreté et des inégalités, à faire de la réalisation des objectifs un élément central des mécanismes nationaux de planification et de contrôle et à aligner les budgets nationaux et infranationaux sur les objectifs.
- Investir dans les capacités et les infrastructures du secteur public afin de repérer les arbitrages à faire et de réaliser des changements à grande échelle, de permettre la prise de décisions complexes, de tirer parti des technologies numériques et de dynamiser les partenariats d'exécution.
- Reconnaître le rôle central que jouent les pouvoirs publics locaux et infranationaux dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en concevant des cadres nationaux porteurs permettant aux pouvoirs publics infranationaux d'assumer les responsabilités qui leur reviennent et en renforçant leurs capacités et leurs ressources pour faire progresser la réalisation des objectifs, tout en contribuant aux mesures à prendre face aux crises – atténuation, adaptation, préparation et relèvement –, en s'appuyant sur les principes de la gouvernance à plusieurs niveaux et de la collaboration multipartite et multisectorielle.
- Favoriser l'élaboration de politiques efficaces et d'un cadre réglementaire adéquat pour soutenir l'alignement des modèles de gouvernance du secteur privé, des modes opératoires et des exigences en matière de communication d'information sur les objectifs de développement durable.
- Prendre dûment en considération la contribution de la culture à la réalisation du développement durable dans la formulation des politiques de développement

nationales, régionales et internationales et des instruments de coopération internationale.

- Prendre des mesures pour tirer le meilleur parti des données, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, en s'efforçant d'obtenir des données pour au moins 90 % des cibles associées aux objectifs de développement durable dans chaque pays d'ici à 2027, en augmentant de 50 % par rapport aux niveaux actuels, d'ici à 2030, le financement à l'échelle nationale en faveur des données et des statistiques, en adoptant de nouvelles sources de données et des approches innovantes et en adoptant des politiques de gouvernance et de protection des données. Les bailleurs de fonds devraient également s'engager à porter la part de l'APD consacrée aux données à au moins 0,7 % d'ici à 2030, afin de permettre la pleine application du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable.
- Faire passer le contrôle, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable à la vitesse supérieure en favorisant les évaluations indépendantes de la réalisation des objectifs, en renforçant les échanges avec les parlements et la société civile, en centrant les examens nationaux volontaires sur les engagements pris à l'échelle nationale en matière de transformation en faveur des objectifs, en établissant des systèmes d'enregistrement officiel des examens locaux volontaires et en continuant de développer les indicateurs relatifs aux objectifs au moyen de données désagrégées.

B. Donner la priorité aux politiques et aux investissements qui favoriseront des transitions justes et permettront de faire progresser la réalisation des objectifs dans leur ensemble

59. En 2015, les objectifs de développement durable ont été adoptés comme un ensemble intégré et indivisible : ils ne peuvent pas être réalisés un à la fois ni en vase clos. Dans les éditions 2019 et 2023 du Rapport mondial sur le développement durable, il est démontré que la transformation en faveur du développement durable ne sera possible que si les actions portent sur des systèmes d'objectifs et de cibles. Il faut prendre des mesures qui favoriseront des transitions clés et auront un effet multiplicateur pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble. La combinaison précise des politiques et des interventions à adopter sera déterminée par les priorités et les contextes nationaux, mais associer les actions et les acteurs qui œuvrent à ce que personne ne soit laissé de côté avec ceux qui cherchent à concilier bien-être de l'être humain et bonne gestion de la nature peut contribuer à l'élaboration d'une approche holistique.

1. Comblent les écarts pour ne laisser personne de côté

60. Les crises récentes ont mis en évidence des mécanismes d'adaptation inégaux et creusé des fossés entre les différentes dimensions du bien-être. Comme on peut le voir dans la section II du présent rapport, la tendance à la réduction des inégalités de revenus au niveau mondial, qui était observée depuis des décennies, s'est inversée, le nombre de personnes fuyant les conflits n'a jamais été aussi élevé et de plus en plus de personnes vivent dans des quartiers de taudis. Ce sont les femmes et les filles, ainsi que les populations vulnérables et marginalisées, notamment les personnes en situations de handicap, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les peuples autochtones, qui en ressentent le plus les effets.

61. Le monde doit agir pour combler les écarts et améliorer le bien-être des grands oubliés, contribuant ainsi à la stabilité et à la résilience à l'échelle mondiale. Les

mesures prises dans les domaines présentés ci-dessous peuvent également avoir un effet multiplicateur transversal sur les objectifs de développement durable dans leur ensemble.

Assurer une protection sociale universelle, adaptable et capable de faire face aux chocs et renforcer l'action visant à créer des emplois en faveur d'une transition juste

62. La protection sociale, la création d'emplois et le maintien dans l'emploi sont le seul refuge pour les vastes segments de la société qui ne disposent pas de filet de sécurité sur le plan financier et constituent un outil essentiel s'agissant de réduire et de prévenir la pauvreté, en particulier en cas de crise. Pendant la pandémie, de nombreux gouvernements ont rapidement élargi la couverture ou les prestations de protection sociale, souvent à l'aide d'outils numériques, mais il s'agissait souvent de paiements ponctuels ou de solutions à court terme⁶. La plupart de ces mesures supplémentaires de protection sociale et de maintien dans l'emploi ont été appliquées dans les économies avancées qui en avaient les moyens, alors que dans les pays en développement de nombreux gouvernements sont aujourd'hui confrontés à la perspective de devoir revenir sur ces mesures face à l'aggravation de la pression budgétaire.

63. La protection sociale exclut souvent celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment les personnes employées dans le secteur non structuré, en particulier les femmes⁷. Par exemple, seules 28 % des personnes ayant un handicap lourd ont accès à des prestations d'invalidité – ce chiffre tombant même à 1 % dans les pays à faible revenu⁸. Le ralentissement économique que le monde connaît actuellement risque également de contraindre davantage de travailleurs à accepter un emploi précaire de qualité médiocre, mal rémunéré et dépourvu de protection sociale. La nécessité de mettre en place une protection sociale universelle et d'offrir des possibilités d'emploi décent ne fera que croître à mesure que les transitions vers des systèmes économiques verts et numériques s'accéléreront et que les transitions démographiques s'opéreront.

64. Les crises en cascade actuelles ont certes des effets dévastateurs sur la protection sociale et les moyens de subsistance, mais ces chocs ont également mis en évidence des possibilités de faire avancer les choses. Aujourd'hui, nous avons une chance de consolider certains acquis et de tirer les leçons d'expériences positives, sachant que les effets peuvent se répercuter sur l'ensemble des objectifs de développement durable⁹. L'existence d'une protection sociale dynamique, tant sur le plan de la couverture que des moyens de répartition, peut permettre de renforcer les capacités de faire face aux crises. Il existe également de solides arguments en faveur de l'élargissement de la protection sociale et du soutien à la création d'emplois : investir dans l'économie des services à la personne, par exemple, pourrait donner naissance à 280 millions d'emplois à l'échelle mondiale, tandis qu'investir dans

⁶ Maya Hammad, Fabianna Bacil et Fábio Veras Soares, *Next Practices – Innovations in the COVID-19 social protection responses and beyond* (PNUD, 2021), disponible à l'adresse suivante : <https://socialprotection.org/fr/discover/publications/next-practices-innovations-covid-19-social-protection-responses-and-beyond>.

⁷ Voir <https://www.wiego.org/fr/ressources/le-long-covid-economique-pour-la-classe-ouvriere-du-monde-infographie>.

⁸ Nations Unies, « Note de synthèse : Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19 » (mai 2020), disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2020/06/covid-19_inclusion_du_handicap.pdf.

⁹ Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *UN collaboration on social protection: Reaching consensus on how to accelerate social protection systems-building* (Genève, 2022), disponible à l'adresse suivante : <https://socialprotection.org/fr/discover/publications/un-collaboration-social-protection-reaching-consensus-how-accelerate-social>.

l'économie verte et circulaire pourrait créer 100 millions d'emplois, tous deux d'ici à 2030. Les revenus tirés de ces créations d'emplois pourraient alimenter un cercle vertueux susceptible d'accélérer les transitions justes et de créer des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus équitables pour toutes et tous. Si les coûts initiaux peuvent être élevés dans certains cas, l'investissement dans ces domaines produira des résultats à long terme qui dépasseront de loin les coûts immédiats. Malgré les taux d'intérêt élevés, l'inflation et les situations d'endettement fragiles, il est possible et nécessaire de trouver des financements abordables à long terme pour soutenir la protection sociale et les créations d'emplois décents. L'Accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, lancé en septembre 2021, soutient la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies d'investissement inclusives et intégrées en faveur d'emplois décents assortis d'une protection sociale, l'objectif étant de favoriser des transitions justes pour toutes et tous. Il vise également à établir des cadres de financement nationaux et à mobiliser des ressources nationales et internationales publiques et privées, dans le but d'étendre la protection sociale à 4 milliards de personnes et de créer 400 millions d'emplois nouveaux et décents d'ici à 2030.

Mesures prioritaires :

- Accroître les investissements en faveur d'une protection sociale minimale en pourcentage du PIB dans les budgets nationaux et procéder à des changements institutionnels afin de promouvoir une approche intégrée visant à parvenir à une protection sociale universelle, adaptable et capable de faire face aux chocs et créer de nouvelles perspectives d'emplois décents dans l'économie des services à la personne et les économies numérique et verte.
- Mobiliser l'action politique par l'intermédiaire de l'Accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes afin de canaliser les fonds provenant de sources internationales, nationales, publiques et privées, y compris des institutions financières internationales, vers cet objectif.
- Créer des politiques actives du marché du travail pour aider les travailleurs à se perfectionner et à se recycler afin de conserver leur emploi ou d'en changer, de s'adapter aux transitions verte et numérique et de trouver des moyens de sortir de la pauvreté.
- Tirer pleinement parti des technologies numériques pour développer les fondements – notamment les registres, les cartes d'identité numériques et l'inclusion financière – sur lesquels il est possible de bâtir des systèmes de protection sociale plus complets, dynamiques et adaptables.

Investir en faveur des femmes et des filles

65. Au rythme des progrès actuels en matière d'égalité des genres, la moitié de la population et de la main-d'œuvre mondiale sera laissée de côté. La progression vers la parité des genres en ce qui concerne la participation au marché du travail s'est ralentie depuis 2009 et s'est même inversée en 2020¹⁰. Les femmes gagnent environ la moitié de ce que gagnent les hommes et assument une part disproportionnée des soins dans le milieu de vie et des services à la personne, qu'il s'agisse d'un travail

¹⁰ Forum économique mondial, Global Gender Gap Report 2022 (Genève, 2022), disponible à l'adresse suivante : www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2022/.

rémunéré ou non, sachant que ce genre d'activité s'est accru pendant la pandémie¹¹. Les taux de violence à l'égard des femmes auraient considérablement augmenté au cours de la pandémie. Selon certaines données, le PIB par habitant serait presque 20 % plus élevé si toutes les disparités en matière d'emploi entre les femmes et les hommes étaient aplanies¹². Cela suppose de démanteler les lois discriminatoires, de bouleverser les structures et normes sociales existantes et de mettre en place des mesures spéciales et des quotas en faveur des femmes.

66. La population mondiale est également en train de changer radicalement. Selon une étude récente de l'ONU, pour soutenir les économies des sociétés vieillissantes à faible taux de fécondité, il vaudrait mieux parvenir à une plus grande parité au sein de la population active plutôt que de fixer des objectifs visant à ce que les femmes aient plus d'enfants. Or, on estime que, dans le monde, les grossesses non désirées atteignent le nombre ahurissant de 121 millions par an, soit 331 000 par jour en moyenne. Le meilleur moyen de faire en sorte que les personnes puissent atteindre leurs objectifs individuels en matière de procréation et optimiser leur contribution à la société est de garantir l'accès à une santé sexuelle et procréative de qualité pour toutes et tous et instituer des politiques favorables à la famille.

Mesures prioritaires :

- Avoir recours aux mesures spéciales et aux quotas pour promouvoir la parité des genres à tous les niveaux de la prise de décisions dans la vie politique et économique ; accélérer l'inclusion économique des femmes en réduisant la fracture numérique, en investissant dans les entreprises qui appartiennent à des femmes et en diminuant la prestation de soins non rémunérée et la charge domestique pour les femmes et les filles.
- Démanteler toutes les lois et pratiques discriminatoires, prendre des mesures pour façonner des normes sociales qui favorisent l'égalité des genres et assurer l'accès de toutes et tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun et chacune puisse exercer ses droits en matière de procréation.
- Adopter des lois et mettre en place des plans d'intervention d'urgence visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, en ligne et hors ligne, d'ici à 2025.

Faire en sorte que la transformation numérique profite à toutes et à tous

67. Les fractures numériques qui persistent entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci entravent la réalisation de progrès généralisés au regard des objectifs de développement durable grâce aux technologies numériques et font obstacle à l'utilisation de nouvelles sources de données. Ces fractures doivent être appréhendées de manière globale, c'est-à-dire à l'échelle non seulement de l'ensemble des administrations mais aussi de l'ensemble du système, avec le soutien de la communauté mondiale du développement.

68. La transformation numérique est une arme à double tranchant : il faut à la fois gérer les risques et les nuisances numériques et exploiter le potentiel des technologies, ce qui suppose d'investir dans une infrastructure numérique inclusive et accessible

¹¹ OCDE, « Les responsabilités familiales et domestiques en temps de crise : Inégalités femmes-hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré pendant la pandémie de COVID-19 » (2021), disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/les-responsabilites-familiales-et-domestiques-en-temps-de-crise-inegalites-femmes-hommes-en-matiere-de-travail-remunere-et-non-remunere-pendant-la-pandemie-de-covid-19-4501fad6/>.

¹² Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37062>.

afin d'assurer une véritable connectivité pour toutes et tous. Les disparités importantes enregistrées dans l'accès aux technologies, à la connectivité et aux infrastructures, ainsi que le fait que certaines technologies soient peu accessibles pour certains groupes, notamment les personnes en situation de handicap, ont des répercussions importantes sur le plan des droits humains et du développement. Par exemple, dans le monde, seule 1 personne en situation de handicap sur 10 peut bénéficier de produits et services d'assistance¹³. La prolifération de la robotique, de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique, de l'Internet des objets, de l'informatique en nuage et de l'informatique mobile peut contribuer au bien-être de l'être humain et aux objectifs de développement durable. L'amélioration de l'habileté numérique et de l'acquisition d'une culture des données dans le secteur public et en dehors de celui-ci est une autre étape cruciale, les activités devant viser particulièrement l'autonomie et l'apprentissage tout au long de la vie. Des partenariats numériques efficaces avec le secteur privé et d'autres acteurs peuvent produire des applications permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres sont en train d'élaborer un pacte numérique mondial, ce qui constituera une étape importante pour ce qui est de mettre les technologies numériques au service du bien public.

Mesures prioritaires :

- Investir dans des infrastructures numériques fondamentales, inclusives et accessibles, afin d'assurer une véritable connectivité pour toutes et tous et de développer l'habileté numérique et l'acquisition d'une culture des données dans le secteur public et en dehors.
- Impulser le développement de partenariats numériques efficaces avec le secteur privé et d'autres acteurs pour produire des applications permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Adopter une approche des services essentiels fondée sur le parcours de vie et s'attaquer d'urgence à la crise mondiale de l'éducation

69. Le fait d'investir tôt et de manière cohérente dans l'accès aux services sociaux essentiels et dans l'inclusion sociale peut permettre d'améliorer les perspectives d'emploi et de bien-être plus tard dans la vie et est fondamental pour un contrat social solide. Les interventions faites au cours de la petite enfance et de l'adolescence peuvent prévenir des limitations ultérieures et favoriser la mobilité socioéconomique, tandis que les interventions faites à l'âge adulte ou à un âge plus avancé peuvent aider les personnes à se remettre de privations passées. Or, les systèmes actuels continuent d'adopter une approche fragmentée. Le peu d'importance accordée à une approche intergénérationnelle et fondée sur le parcours de vie ainsi que l'accès insuffisant aux possibilités de formation pour les personnes âgées sont autant d'obstacles pour celles qui souhaitent continuer à travailler ou trouver un nouvel emploi.

70. Une éducation inclusive de qualité est essentielle pour préparer les jeunes d'aujourd'hui à des emplois hautement qualifiés et contribue grandement à la santé et au bien-être, à l'égalité des genres et à l'atténuation des effets des changements climatiques¹⁴. Or, avec en toile de fond la perte d'apprentissage liée à la pandémie, l'éducation connaît une crise profonde. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la proportion d'enfants vivant en situation de « pauvreté des apprentissages » – incapables de lire et de comprendre un texte simple sur la vie quotidienne à l'âge

¹³ Voir https://www.who.int/fr/health-topics/assistive-technology#tab=tab_1.

¹⁴ E.C. Cordero, D. Centeno et A.M. Todd, *The role of climate change education on individual lifetime carbon emissions* (Université du Québec à Montréal, Canada, 2020). Voir <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0206266>.

de 10 ans – pourrait atteindre 70 %¹⁵, les enfants en situation de handicap et les autres groupes marginalisés en souffrant de manière disproportionnée. Comme il a été souligné lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, qui s'est tenu en 2022, pour mettre fin à la crise actuelle et faire en sorte que l'éducation puisse s'attaquer aux problèmes les plus urgents du monde, il faut changer radicalement la façon dont les gouvernements et la communauté internationale appréhendent l'éducation et investissent dans ce domaine. D'après une analyse récente, il faut près de 100 milliards de dollars par an pour permettre aux pays d'atteindre les jalons qu'ils se sont fixés au niveau national s'agissant de l'objectif de développement durable n° 4. Cette question sera développée dans une prochaine note d'orientation sur la transformation de l'éducation, qui sera établie dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir. La crise de l'éducation est une véritable bombe à retardement. Il faut mener une action urgente et ciblée aujourd'hui pour que les générations à venir en récoltent les fruits.

Mesures prioritaires :

- Élargir l'accès à l'enseignement préprimaire, à la nutrition et aux soins de santé et tirer parti de la prochaine réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle pour renforcer les systèmes de santé nationaux.
- Équiper les systèmes de protection sociale de sorte qu'ils puissent répondre aux besoins qui apparaissent naturellement au cours du cycle de vie et pendant les périodes où la capacité de gagner sa vie est faible, telles que l'enfance, l'invalidité, la maternité et la vieillesse.
- Donner suite aux déclarations nationales d'engagement à transformer l'éducation, notamment en prenant des mesures concrètes pour investir davantage, plus équitablement et plus efficacement dans l'éducation, en prenant des mesures correctrices et en suivant les progrès réalisés à tous les niveaux pour améliorer les compétences de base en lecture, écriture et calcul ainsi que l'habileté numérique, en veillant à ce que les programmes d'enseignement et la pédagogie soient orientés vers l'avenir et en tirant parti des technologies pour améliorer l'accès à l'éducation et à l'apprentissage.

Investir en faveur de la paix

71. D'après les données figurant dans la section II du présent rapport, un quart de l'humanité vit dans une région touchée par un conflit. Le développement ne peut pas attendre dans ces régions. Les investissements en faveur de la paix et du développement durable engendrent un cercle vertueux, les acquis en matière de développement faisant reculer les facteurs de conflit et la paix inclusive permettant de favoriser les priorités de développement.

72. La réalisation des objectifs de développement durable dans les régions touchées par un conflit et dans celles qui ont des besoins sur le plan humanitaire permettra de briser les cycles de dépendance et de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la vulnérabilité. Il est essentiel de veiller à ce que les personnes touchées par l'instabilité, les conflits ou la violence aient accès aux services et à la protection, notamment les plus de 100 millions de personnes déplacées de force dans le monde, dont plus de 32 millions sont des réfugiés¹⁶. Les pays touchés par un conflit ou une

¹⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), UNICEF et Banque mondiale, *The State of the Global Education Crisis: A Path to Recovery* (Washington, Paris et New York, 2021), disponible à l'adresse suivante : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/416991638768297704/pdf/The-State-of-the-Global-Education-Crisis-A-Path-to-Recovery.pdf>.

¹⁶ Voir <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/>.

catastrophe humanitaire ont besoin que leurs partenaires et les entités qui les soutiennent agissent de manière cohérente. Ils ont besoin d'architectes de la paix, d'acteurs du développement et d'humanitaires capables d'avoir une vision d'ensemble. Ils ont besoin de partenaires qui ne travaillent pas de manière isolée. Les Nations Unies doivent montrer l'exemple. J'attends de toutes les entités des Nations Unies qu'elles travaillent de manière cohérente afin de faire avancer les priorités de développement, de répondre aux besoins humanitaires et de consolider la paix.

73. Le Nouvel Agenda pour la paix, qui est en cours d'élaboration dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir, visera à réduire les risques stratégiques en renforçant la prospective internationale, les capacités d'identification des nouveaux risques et les moyens de s'y adapter, ainsi qu'à mettre l'accent sur la prévention des conflits¹⁷.

Mesures prioritaires :

- Renforcer l'investissement dans les priorités de développement des régions touchées par un conflit et des régions ayant des besoins sur le plan humanitaire afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la vulnérabilité.
- Intégrer de manière proactive les personnes et les communautés touchées par l'instabilité, les conflits ou la violence, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, dans les systèmes nationaux de soins de santé, d'éducation et d'emploi.

2. Tirer parti des effets de synergie qui existent entre l'environnement et le bien-être humain

74. Le bien-être humain est intimement lié à la gestion de la nature et à la protection de l'environnement – l'air, l'eau, la terre et les écosystèmes qui sont les fondements de la vie. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris ne pourra se faire que si ces ressources sont sauvegardées dans un souci de durabilité, d'égalité et de justice. Si l'on ne fait rien face aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la pollution et à la dégradation des écosystèmes, en l'état actuel des choses, les progrès accomplis en vue des objectifs de développement durable pourraient être réduits à néant, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver la faim, la pauvreté, les conflits, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence en matière de santé publique. Toutefois, en agissant dès maintenant dans les domaines présentés ci-dessous, il sera possible d'impulser les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et d'honorer la promesse qui a été faite de ne laisser personne de côté.

Accélérer les mesures en faveur de l'accès à l'énergie pour toutes et tous et le passage aux énergies renouvelables

75. L'accès à l'électricité dans les pays en développement progresse, même actuellement en période de crise, alors que l'absence d'accès à des solutions de cuisson propre persiste obstinément. Le rythme des progrès doit s'accélérer, y compris en vue d'un accès fiable à un coût abordable pour tout le monde. Cela doit se faire tout en assurant la transition vers des systèmes d'énergie renouvelable, soutenus par davantage de mesures d'efficacité énergétique.

76. Il faut des réductions immédiates, importantes, rapides et durables des émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'énergie pour préserver l'objectif de 1,5 degré Celsius fixé dans l'Accord de Paris, puisque l'énergie représente plus des

¹⁷ Voir <https://dppa.un.org/en/new-agenda-for-peace>.

deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre¹⁸. Accélérer la révolution des énergies renouvelables est le meilleur espoir de garantir la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie à un coût abordable et l'indépendance énergétique tout en maintenant l'objectif de 1,5 degré Celsius. Dans le même temps, la transition vers les énergies renouvelables doit être gérée de manière proactive, l'objectif étant de réduire au minimum les perturbations sur le plan social et de tirer le meilleur parti des nombreux avantages socioéconomiques y associés, notamment la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois au cours de la transition. Le recours à l'énergie solaire et éolienne en remplacement des ressources en charbon permettrait d'économiser 23 milliards de dollars par an¹⁹. La transition créerait 24 à 25 millions de nouveaux emplois, contre 6 à 7 millions d'emplois perdus²⁰.

Mesures prioritaires :

- Prendre des mesures immédiatement pour faire avancer la transition mondiale des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables, comme je le propose dans mon programme d'accélération de l'action climatique :
 - Ne pas mettre en service de nouvelles centrales électriques alimentées au charbon et éliminer progressivement celles qui existent d'ici à 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans tous les autres pays ; cesser tout financement public et privé du charbon ;
 - Garantir une production d'électricité à zéro émission nette d'ici à 2035 dans tous les pays développés et d'ici à 2040 pour le reste du monde ;
 - Cesser d'octroyer des licences ou un financement aux nouvelles réserves pétrolières et gazières, dans le droit fil des conclusions formulées par l'Agence internationale de l'énergie ; arrêter tout développement des réserves de pétrole et de gaz existantes ;
 - Soutenir l'élaboration de plans de transition énergétique qui soient prêts à être financés et conformes à ces mesures.
- S'attaquer aux goulets d'étranglement qui entravent le déploiement des énergies renouvelables dans les pays en développement en garantissant l'accès à la technologie de stockage sur batterie et à des chaînes d'approvisionnement résilientes et diversifiées pour les matières premières essentielles et en s'attaquant au coût élevé du capital destiné aux énergies renouvelables dans le monde en développement.
- Tripler les financements et les investissements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, notamment en transférant les subventions destinées aux combustibles fossiles vers les énergies renouvelables et en réformant l'architecture financière internationale.
- Mobiliser des financements en faveur des pactes pour l'énergie ; inviter les banques multilatérales de développement, les institutions de financement du développement et les organismes bilatéraux à jouer leur rôle en prenant

¹⁸ Voir www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer.

¹⁹ Agence internationale pour les énergies renouvelables, *Renewable Power Generation Costs in 2019* (Abou Dhabi, 2019), disponible à l'adresse suivante : www.irena.org/publications/2020/Jun/Renewable-Power-Costs-in-2019.

²⁰ OIT, *Emplois et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois* (Genève, 2018), disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_638147/lang--fr/index.htm.

davantage de risques ; développer/réaffecter des instruments financiers afin de réduire le coût du capital destiné aux technologies renouvelables – cela peut contribuer à élargir les modèles coopératifs en faveur de la transition vers les énergies renouvelables, tels que les Partenariats pour une transition énergétique juste.

- Renforcer la coopération et la collaboration internationales afin d'assurer la transparence, la responsabilité et la crédibilité des actions susmentionnées.

Mettre en place des systèmes pour l'alimentation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement

77. Agir comme si de rien n'était ne permet ni de protéger le droit à l'alimentation et à l'eau d'une population croissante, ni de sauvegarder l'environnement pour assurer la pérennité et la sécurité de l'approvisionnement de ces ressources. Les objectifs concernant la faim et la sécurité alimentaire prennent du retard, alors même que les émissions directes de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture devraient augmenter de 6 % au cours de la prochaine décennie²¹. En outre, l'accès à l'eau propre et la gestion de l'eau sont menacés par les catastrophes climatiques qui sont de plus en plus nombreuses et les graves pénuries d'eau avec lesquelles plusieurs régions sont aux prises. L'accès limité aux services d'assainissement et d'hygiène reste un problème majeur et urgent qui a des effets dévastateurs sur la santé, la dignité humaine et la situation des femmes et des filles. L'urbanisation rapide intensifie ces problèmes, mais offre aussi la possibilité de construire des villes plus résilientes, plus efficaces et plus inclusives. Il doit être tenu compte, dans les solutions de développement, du lien qui existe entre alimentation, eau, assainissement et durabilité de l'environnement pour que les choses se fassent d'une manière holistique et cohérente, avec des ressources humaines, technologiques et financières adéquates.

78. Depuis le Sommet de 2021 sur les systèmes alimentaires, 117 pays ont élaboré des plans nationaux en vue de la transformation des systèmes alimentaires. Certains ont déjà commencé à mettre en œuvre ces plans, tandis que d'autres ont besoin d'une assistance technique et financière pour aller de l'avant. Les complexités du système sont intégrées dans les initiatives émergentes à l'aide de données provenant de modèles socioéconomiques et biophysiques. La Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui s'est tenue en mars 2023, a permis de mobiliser de nouveaux engagements visant à résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement, ce qui pourrait engendrer des retombées positives pour l'ensemble des objectifs de développement durable. Le retour pour chaque dollar investi en faveur de l'eau et de l'assainissement est de 4,30 dollars s'agissant de la réduction des coûts des soins de santé pour les personnes et la société²².

Mesures prioritaires :

- Intégrer la prise de décisions dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et de l'environnement afin d'assurer une bonne nutrition, de renforcer la sécurité alimentaire et hydrique et l'assainissement, de soutenir l'action climatique et de préserver la biodiversité et les forêts.
- Faire progresser les plans nationaux dans le cadre du suivi du Sommet sur les systèmes alimentaires (2021) et des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau (2023), en associant tous les secteurs et toutes les parties prenantes.

²¹ Voir <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/63c6c63f-fr/index.html?itemId=/content/publication/63c6c63f-fr>.

²² Voir <https://news.un.org/en/story/2014/11/484032#:~:text=For%20every%20%20dollar%20invested%20in,United%20Nations%20World%20Health%20Organization>.

- Faire en sorte qu'il y ait une action politique coordonnée entre les pays pour mieux répondre aux besoins nutritionnels tout en s'attaquant aux changements climatiques et à l'utilisation inefficace de l'eau et des terres.
- Investir dans des infrastructures vertes dans le cadre de la modernisation des infrastructures vieillissantes de gestion de l'eau, afin de garantir l'utilisation efficace des ressources en eau, l'accès à l'eau et la réduction de la pollution.

Protéger la biodiversité et les ressources naturelles

79. Les ressources environnementales qui sont essentielles à la vie sont menacées ; on enregistre même un recul depuis l'adoption du Programme 2030. Or, plus de la moitié du PIB mondial est modérément ou fortement tributaire de la nature²³. Les moyens de subsistance de quelque 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts, où l'on trouve les plus hauts niveaux de biodiversité terrestre, ce qui rend la gestion durable des terres essentielle au bien-être de l'être humain et à la réduction de la pauvreté. Quelque 680 millions de personnes vivent dans des mégapoles côtières et près de la moitié de la population mondiale dépend du poisson pour assurer son apport en protéines, dont la population qui vit de l'aquaculture. Trouver un meilleur équilibre avec la nature est aussi une priorité sanitaire. La dégradation des terres et la fragmentation des habitats font que les contacts entre les êtres humains et les animaux sauvages se multiplient, réduisant la biodiversité et augmentant le risque de pandémies futures du fait de la propagation de zoonoses.

80. La protection de la nature est cruciale également pour l'action climatique, car les forêts et les océans contribuent à atténuer les changements climatiques en absorbant le dioxyde de carbone. Les océans absorbent un tiers des émissions de carbone libérées dans l'atmosphère, mais l'absorption accrue de dioxyde de carbone résultant des changements climatiques entraîne à son tour le réchauffement et l'acidification des océans, la fonte des glaces, l'élévation du niveau de la mer et des vagues de chaleur marine, menaçant ainsi les écosystèmes marins naturels et les populations qui dépendent des océans pour vivre et subvenir à leurs besoins.

81. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté récemment à l'issue de la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, est un accord historique conclu par les États pour orienter les actions et les financements en vue de sauvegarder la nature, de protéger les droits des populations autochtones et de gérer durablement d'autres ressources essentielles d'ici à 2030. L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, conclu en 2018, peut contribuer à faciliter la mise en œuvre des accords mondiaux relatifs au développement durable.

Mesures prioritaires :

- Renforcer les liens, dans les politiques sectorielles, entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité d'une part et la santé publique d'autre part.
- Sensibiliser les gouvernements et les parties prenantes, renforcer les activités de surveillance et prévoir les effets que la perte de biodiversité aura sur le bien-être humain.

²³ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, *Rapport de l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (Bonn, Allemagne, 2019), disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/global-assessment.

- Assurer le suivi des objectifs et cibles énoncés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; combler le déficit de financement en faveur de la biodiversité, qui s'élève à 700 milliards de dollars, par des actions visant à augmenter le niveau de financement, toutes sources de financement confondues, et à éliminer et à réformer les incitations préjudiciables à la biodiversité, à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars par an.

Prévenir les nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants

82. La COVID-19, les conflits et les catastrophes climatiques ont montré à quel point les progrès liés aux objectifs de développement durable peuvent être sensibles aux chocs. L'intégration systématique des considérations relatives aux risques dans les activités de planification en vue de la réalisation du Programme 2030 peut réduire les conséquences des chocs, en particulier pour les personnes vulnérables, et la probabilité de la survenue de crises. Il importe également de prendre conscience qu'une action menée dans un système peut créer ou réduire des risques pour un autre système, les aléas se répercutant en cascade sur l'ensemble des systèmes.

83. Les pays peuvent protéger des chocs les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant la gouvernance de la gestion des risques et en adoptant une approche multi-aléas et multisectorielle pour faire face aux pandémies ou aux changements climatiques qui peuvent perturber les réseaux sociétaux et économiques. Il faut aussi intégrer la réduction des risques de catastrophe à l'action climatique, aux mesures en faveur du développement durable et à l'action humanitaire, afin de passer de la riposte à l'investissement. La note d'orientation établie par l'ONU dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir et portant sur la mise en place d'une plateforme d'urgence pour améliorer la riposte internationale face aux chocs mondiaux complexes décrit comment une riposte plus prévisible et mieux structurée peut contribuer à atténuer les risques pour les pays les plus vulnérables.

84. Pour renforcer la résilience face aux risques de catastrophe, il faut une impulsion au plus haut niveau de l'État, la mobilisation de tous les secteurs et la participation de nombreuses parties prenantes. Mon initiative visant à assurer une couverture universelle des systèmes d'alerte rapide multi-aléas peut permettre de réduire au minimum les pertes en vies humaines et la disparition de moyens de subsistance en cas de catastrophe. Il peut également être utile de collaborer à l'élaboration de nouveaux systèmes de suivi permettant de répertorier et d'analyser les événements dangereux et les pertes et dommages causés par les catastrophes. Des investissements plus conséquents en faveur d'un renforcement des capacités et une action transformatrice pour ce qui est des investissements à prévoir en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ouvrent la voie à une plus grande perspective stratégique et à la mise en place de stratégies nationales de financement de la réduction des risques de catastrophe.

Mesures prioritaires :

- Intégrer systématiquement les considérations relatives aux risques dans les activités de planification en vue de la réalisation du Programme 2030 en mettant pleinement en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).
- Assurer une couverture universelle des systèmes d'alerte rapide multi-aléas d'ici à 2027.
- Faire le lien entre les données mondiales relatives aux situations d'urgence de santé publique et aux autres catastrophes.

C. Faire en sorte qu'il y ait un accroissement du financement en faveur des objectifs de développement durable et un environnement mondial porteur pour les pays en développement

85. La pandémie de COVID-19, les répercussions de la guerre en Ukraine sur l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, la hausse de l'inflation et l'insoutenabilité des dettes ont considérablement réduit la marge de manœuvre budgétaire des pays, compromettant ainsi leur capacité d'investir dans des mesures de relèvement. Malgré le soutien accru apporté par la communauté internationale aux pays en développement, ces efforts sont restés insuffisants, exacerbés par un système financier international qui n'est pas adapté et qui reste entaché d'inégalités systémiques et historiques.

86. Les pays en développement ont toutes les peines du monde à obtenir un accès équitable au système commercial mondial et aux avantages des nouvelles technologies et des fruits de la science et de l'innovation, qui continuent de favoriser les pays qui ont toujours bénéficié du protectionnisme et de l'extraction des ressources mondiales.

87. Si l'on veut inverser la tendance et relancer les objectifs de développement durable, il est essentiel que les pays disposent des ressources dont ils ont besoin, à grande échelle, pour investir à la fois dans des mesures de relèvement immédiates et dans des résultats à long terme en matière de développement durable, dont l'action climatique. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche à deux volets visant à garantir un accroissement du financement lié aux objectifs de développement durable tout en réformant l'architecture financière internationale afin de la rendre résiliente, équitable et accessible à tous. Il est également essentiel que les pays en développement aient un meilleur accès au commerce mondial, ainsi qu'à la science, à la technologie et à l'innovation.

1. Mettre en place un plan de relance des objectifs de développement durable et réformer l'architecture financière internationale

88. Afin d'obtenir un accroissement du financement lié aux objectifs de développement durable, et ce, à court terme, j'ai lancé un plan de relance des objectifs de développement durable qui prévoit un financement supplémentaire de 500 milliards de dollars par an en faveur du développement durable, lequel sera assuré par une combinaison de financements à des conditions concessionnelles ou non concessionnelles qui se renforceront mutuellement.

89. Le plan de relance des objectifs de développement durable met en avant trois domaines principaux dans lesquels il faut agir immédiatement : a) s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement, notamment en convertissant les emprunts à court terme à des taux d'intérêt élevés en emprunts à long terme (plus de 30 ans) à des taux d'intérêt plus bas ; b) développer massivement un financement à long terme du développement qui soit abordable, notamment par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, en alignant tous les flux de financement sur les objectifs de développement durable ; c) étendre le financement pour imprévus à tous les pays qui en ont besoin. Le plan de relance vise également à garantir que les ressources sont investies dans les domaines qu'il faut pour atteindre les objectifs de développement durable et assurer des transitions justes. Au niveau national, il s'agit de mettre toutes les formes de financement en phase sur les objectifs de développement durable, notamment en utilisant des outils tels que des cadres de financement nationaux intégrés alignés sur les objectifs.

90. Il faut aussi agir d'urgence pour prévenir la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les flux financiers illicites, stimuler la coopération fiscale internationale et renforcer les capacités budgétaires nationales afin d'améliorer la mobilisation des ressources à l'échelle nationale²⁴. Il existe désormais des concepts reconnus au niveau mondial et des méthodes éprouvées qui peuvent être utilisés par tous les pays pour endiguer les financements illicites. Il est essentiel également d'accroître l'efficacité de l'exécution du budget et de renforcer la crédibilité budgétaire.

91. Si le plan de relance des objectifs de développement durable peut être mis en œuvre dans le cadre de l'architecture financière actuelle, assurer un financement adéquat à long terme nécessite de réformer l'architecture financière internationale afin de surmonter les obstacles structurels majeurs qui servent principalement les riches. Pour commencer, il faut mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres cadres internationaux. Il faut aussi faire des efforts ambitieux pour : a) aller au-delà du PIB pour ce qui est de déterminer l'accès aux financements à des conditions concessionnelles ; b) créer de nouveaux modèles de financement pour les biens publics mondiaux ; c) modifier les modèles institutionnels des banques multilatérales de développement, en alignant leurs mandats et leurs modèles de fonctionnement sur les objectifs de développement durable ; d) renforcer le filet de sécurité financière mondial ; e) améliorer la notation de la dette ; f) créer un mécanisme efficace de renégociation de la dette souveraine. La réforme de l'architecture financière internationale doit s'accompagner d'une réforme des structures de gouvernance économique mondiale afin de les rendre plus inclusives et plus représentatives. Ces questions et bien d'autres seront développées dans les notes d'orientation qui paraîtront prochainement sur la réforme de l'architecture financière internationale et le développement d'indicateurs complémentaires au PIB, lesquelles feront partie d'une série de contributions essentielles destinées aux États Membres et s'inscriront dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024. La tenue en 2025 de la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement est également essentielle, dans la mesure où elle permettra de définir clairement comment progresser sur l'ensemble des questions abordées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

92. Les investissements privés internationaux et nationaux dans les économies émergentes et les économies en développement doivent être renforcés. L'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable a proposé une définition de l'investissement dans le développement durable afin de guider le secteur privé. Elle préconise de faire des investissements propices au développement durable, en utilisant les objectifs de développement durable comme critère de mesure. Pour attirer ces investissements à grande échelle, il faut des institutions solides et un environnement réglementaire et opérationnel porteur. Il faut renforcer les mécanismes de réduction du risque, les garanties et la transparence autour des principaux marqueurs de risque afin de garantir des niveaux plus élevés d'investissement privé en faveur des objectifs de développement durable, sans pour autant alourdir la dette publique.

Mesures prioritaires :

- Exhorter tous les pays et toutes les institutions financières à prendre les mesures nécessaires à l'exécution du plan de relance des objectifs de développement durable qui vise à accroître massivement le financement en faveur des objectifs de sorte qu'il atteigne au moins 500 milliards de dollars par an.

²⁴ Voir https://factipanel.org/docpdfs/FACTI_Panel_Report_FR.pdf.

- Appeler à une réforme urgente de l'architecture financière internationale et encourager des progrès tangibles s'agissant de la réforme des banques multilatérales de développement ; il s'agit notamment d'en augmenter la capitalisation, de soutenir la réaffectation des droits de tirage spéciaux vers les banques multilatérales de développement, de tirer un meilleur parti de leurs fonds propres, de garantir une augmentation des subventions et des financements à des conditions concessionnelles, d'augmenter leur appétence pour le risque, de fournir des mécanismes de réduction du risque et des garanties visant à attirer les financements privés et de réformer leurs pratiques institutionnelles en liant expressément leurs mandats aux objectifs de développement durable, notamment à l'action climatique.
- Encourager la mise en place de systèmes fiscaux équitables et efficaces, alignés au niveau international, afin de soutenir les efforts de financement à l'échelle nationale, notamment au moyen de cadres de financement nationaux intégrés qui soient en phase sur les objectifs de développement durable.
- Décider d'organiser la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025, qui s'inscrira dans le prolongement du Sommet de l'avenir de 2024 et du sommet biennal que j'ai proposé d'organiser et qui réunira les membres du Groupe des Vingt et ceux du Conseil économique et social, ainsi que les responsables des institutions financières internationales.

2. Mettre le commerce au service des objectifs de développement durable

93. Le commerce est un moteur essentiel de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté dans les pays développés comme dans les pays en développement. Toutefois, pour tirer parti de ces avantages, les pays – en particulier les pays en développement – doivent surmonter divers obstacles et difficultés qui les empêchent de s'intégrer de façon harmonieuse dans les chaînes de valeur et les réseaux d'investissement régionaux et mondiaux.

94. L'un des principaux obstacles au commerce est le coût élevé du transport, qui peut rendre les marchandises non concurrentielles sur les marchés mondiaux. Les pays en développement sont également exposés aux fluctuations des prix des produits primaires, ce qui peut donner lieu à des recettes d'exportation instables et imprévisibles. L'imprévisibilité des chaînes d'approvisionnement peut entraver la livraison en temps voulu des biens intermédiaires et finals, un problème qui s'est manifesté de manière évidente lors de la pandémie de COVID-19. La lourdeur des procédures douanières et les politiques protectionnistes peuvent encore entraver les flux commerciaux. En outre, l'évolution vers des services à forte intensité de connaissances, tels que les services professionnels, les services publics, les services informatiques et les télécommunications, a fait ressortir l'importance de l'infrastructure numérique et de l'habileté numérique. Les flux de données, qui ont augmenté de près de 50 % par an entre 2010 et 2019, font de l'infrastructure numérique un élément fondamental.

95. Malgré ces difficultés, plusieurs évolutions récentes ont permis de créer une nouvelle dynamique s'agissant de tirer parti du commerce pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 a donné lieu à la mise en place de politiques d'urgence visant à lever certains obstacles commerciaux et financiers afin d'accélérer la fourniture de vaccins, de traitements et de produits de diagnostic. L'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens a aidé les pays à résister aux chocs commerciaux causés par la guerre en Ukraine. La Plateforme africaine d'échanges commerciaux concourt à remédier aux pénuries de nourriture, de carburant et d'engrais dans les pays en développement. Après plus de deux décennies de

négociations, les membres de l'OMC sont parvenus à un accord multilatéral inédit et historique sur les subventions à la pêche. Il ne manque qu'une seule ratification pour que le système global de préférences commerciales entre pays en développement entre en vigueur, une mesure qui créerait un régime préférentiel, engendrant des gains de bien-être partagés de 14 milliards de dollars.

96. Pour optimiser le rôle du commerce dans la réalisation des objectifs de développement durable, il est essentiel de renforcer le système commercial multilatéral et de le mettre en phase avec les objectifs. Ce système devrait être universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable. Dans le même temps, les pays en développement ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités de production et leurs infrastructures afin de s'intégrer aux chaînes de production et d'approvisionnement régionales et mondiales, notamment en respectant les critères environnementaux et en utilisant les infrastructures numériques pour le commerce électronique. Les approches adoptées devraient prévoir l'inclusion des microentreprises et petites et moyennes entreprises et des entreprises appartenant à des femmes dans le commerce international et les progrès devraient être mesurés à l'aide de statistiques du commerce et des entreprises ventilées par sexe. Les pays en développement ont besoin également d'une marge de manœuvre décisionnelle pour mettre en œuvre des politiques cohérentes en matière d'industrie, d'innovation, de commerce et d'investissement, l'objectif étant d'intégrer systématiquement le commerce dans les stratégies nationales et sectorielles à l'appui des objectifs de développement durable. Il est essentiel de collaborer au niveau multilatéral pour remédier aux vulnérabilités qui existent dans les infrastructures de la chaîne d'approvisionnement, de transport et de distribution, ainsi qu'au niveau du financement du commerce pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, afin de réduire les perturbations dues aux changements climatiques, aux conflits et aux futures pandémies.

Mesures prioritaires :

- S'engager à renforcer un système commercial multilatéral qui soit universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable et préconiser l'alignement des régimes commerciaux et des politiques nationales complémentaires sur les objectifs de développement durable.
- Aider les pays en développement, notamment en augmentant l'aide au commerce, à renforcer leurs capacités de production et à s'intégrer aux chaînes de production et d'approvisionnement régionales et mondiales, ainsi qu'à mettre en œuvre des politiques commerciales qui encouragent une production respectueuse de l'environnement et un commerce de marchandises et de services qui contribuent à la transition énergétique et à la décarbonation des chaînes d'approvisionnement.
- Veiller à ce que les marchés soient ouverts, concurrentiels, équitables et contestables grâce à des politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs et collaborer au niveau multilatéral pour remédier aux vulnérabilités des infrastructures des chaînes d'approvisionnement, de transport et de distribution afin d'accroître la résilience aux changements climatiques, aux conflits et aux futures pandémies.

3. Révolutionner les capacités et les échanges dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

97. La capacité de l'humanité d'utiliser la science, la technologie et l'innovation pour faire face aux crises de manière transformatrice et la capacité de la science, de la technologie et de l'innovation de servir le bien public sont apparues clairement au

cours de la pandémie. Les possibilités d'appliquer la science, la technologie et l'innovation aux objectifs de développement durable sont largement inexploitées et il faut prendre conscience des obstacles institutionnels ou autres qui entravent les progrès de la science, de la technologie et de l'innovation et les lever.

98. L'accroissement du financement en faveur de la recherche et de l'innovation liées aux objectifs de développement durable sur les questions sociales sous-jacentes, la politique sociale et les innovations au niveau local, en particulier dans les pays à faible revenu, permettrait d'obtenir les données, les éléments de preuve et les outils analytiques nécessaires pour mieux éclairer les mesures à prendre en faveur des objectifs. Il faut améliorer l'accès à la connaissance, à la technologie et aux possibilités de contribuer au développement de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment en renforçant le transfert de technologies. Il faut généraliser les solutions créatives visant à déverrouiller les paywalls et à partager les connaissances. Les partenariats public-privé peuvent stimuler les investissements dans l'infrastructure numérique, mais les gouvernements doivent veiller à ce que des cadres réglementaires soient en place. Il faut une collaboration interdisciplinaire pour appliquer la science à la résolution de problèmes complexes et interdépendants. Comme il est souligné dans le Rapport mondial sur le développement durable de 2023, de solides liens entre science, politique et société peuvent permettre de renforcer la confiance dans la science et les faits. La confiance dans la science qui est derrière les vaccins contre la COVID-19 ou les changements climatiques, par exemple, doit être activement renforcée par des délibérations ouvertes et inclusives pour que les personnes se tournent vers des solutions technologiques ou changent de comportement.

Mesures prioritaires :

- Consolider les liens entre la science et la politique afin de mettre l'application de la science, de la technologie et de l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en prenant toutes les mesures nécessaires au renforcement des liens entre la communauté scientifique et les décideurs politiques.
- Renforcer la confiance dans les connaissances scientifiques en veillant à ce que les informations soient diffusées avec intégrité, notamment en instituant des mécanismes réglementaires et des codes de conduite qui favorisent l'intégrité de l'information publique, comme il est recommandé dans Notre Programme commun.
- Mettre en place des mécanismes plus efficaces de transfert de technologies et renforcer les mécanismes existants tels que le Mécanisme de facilitation des technologies, tout en explorant de nouvelles voies en matière de science ouverte et de données à code source ouvert.
- Accroître le financement de la recherche et de l'innovation liées aux objectifs de développement durable sur les questions sociales sous-jacentes et renforcer la capacité de toutes les régions de contribuer à cette recherche et d'en bénéficier.

4. Optimiser la contribution du système des Nations Unies pour le développement pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

99. Dans les sections précédentes du présent rapport, on a montré dans quelle mesure le multilatéralisme peut soutenir l'action nationale pour atteindre les objectifs de développement durable. Mon rapport intitulé « Notre Programme commun »

comporte un large éventail de recommandations à cette fin, dont un grand nombre sont déjà en train d'être suivies.

100. Les préparatifs du Sommet de l'avenir, qui aura lieu en 2024, offrent une occasion cruciale de tirer parti de la capacité du multilatéralisme de soutenir l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, d'appuyer les progrès accomplis en vue des objectifs en planifiant les mesures à prendre face aux nouveaux défis et en s'y attaquant, et en remédiant aux lacunes et aux faiblesses de l'architecture internationale qui sont apparues depuis 2015 et qui compromettent l'action que nous menons pour réaliser le Programme 2030. Il faut prendre de nouvelles mesures dans un certain nombre de domaines, dans le contexte du Sommet de l'avenir, pour favoriser l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable : élaborer un pacte numérique mondial, réformer l'architecture financière internationale, mesurer le progrès au moyen d'indicateurs complémentaires au PIB, faire en sorte que les systèmes de gouvernance protègent les droits des générations futures et facilitent la participation active des jeunes dans la prise de décisions et transformer l'éducation pour mieux préparer les apprenants de tous âges à l'avenir.

101. Le système des Nations Unies pour le développement est la représentation la plus forte, pour les populations du monde entier, de l'attachement des Nations Unies aux objectifs de développement durable. En 2018, l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/279](#), a souscrit à l'appel que j'avais lancé en faveur d'une réforme ambitieuse du système des Nations Unies pour le développement pour que les États Membres disposent de l'appui transformateur voulu pour faire avancer leurs ambitions à l'échelle nationale en lien avec les objectifs de développement durable. À mi-parcours du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement est incontestablement mieux placé qu'il ne l'était auparavant pour appuyer l'action des États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Nos équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé sont davantage en phase avec les priorités nationales, dans la mesure où ils orientent leur action vers des programmes à plus grande échelle et un appui stratégique. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se mobilisent de manière inédite pour aider les gouvernements à exploiter les moyens de mise en œuvre, en particulier le financement. Dans mon rapport de 2021 sur l'examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et dans le rapport que je fais chaque année au Conseil économique et social dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles de développement, je décris en détail les progrès accomplis, les succès obtenus et les domaines sur lesquels il faut prêter une attention accrue. Nous avons parcouru un long chemin, mais certains défis fondamentaux demeurent, en particulier la mise en œuvre insuffisante du pacte de financement, notamment en ce qui concerne le financement de base et le financement commun ; le sous-financement et le financement non pérenne du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; les difficultés qui persistent s'agissant de mobiliser le soutien sur les questions économiques et financières ; l'intégration encore insuffisante aux niveaux régional et national. Si le système des Nations Unies veut se montrer à la hauteur dans la seconde moitié de la période couverte par le Programme 2030, une action ciblée et déterminée sera nécessaire dans ces domaines.

Mesures prioritaires :

- S'engager à atteindre un résultat ambitieux lors du Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024 afin de revitaliser le système multilatéral, de remédier aux failles de la gouvernance mondiale et d'impulser la réalisation des objectifs de développement durable.

- S'engager à soutenir pleinement le système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer l'appui apporté aux efforts déployés par les États Membres pour conduire la transformation en faveur de l'inclusion et de la durabilité, notamment par la mise en œuvre du pacte de financement, la capitalisation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable (au moins 1 milliard de dollars d'ici à septembre 2024), la mise en place d'un modèle efficace pour financer intégralement et durablement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2024 et, dans l'intervalle, l'adoption de mesures urgentes pour combler les lacunes qui existent dans le financement du système.

IV. Perspectives d'avenir : vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète

102. Le monde a été secoué par une série de crises intriquées. Ensemble, elles ont fait ressortir les failles fondamentales des approches fondées sur le statu quo pour parvenir au développement durable, notamment la vulnérabilité et la fragilité des progrès accomplis, les inégalités croissantes, les effets à long terme des événements indésirables, le danger de plus en plus présent que certains changements deviennent irréversibles, les risques qu'il y a à ignorer les interdépendances et la répartition géographiquement déséquilibrée des ressources mondiales nécessaires.

103. Les demi-mesures ne suffiront pas pour les millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et souffrent de la faim, les femmes et les filles qui ne connaissent pas l'égalité des chances, les populations aux prises avec des catastrophes climatiques ou les familles qui fuient les conflits. Nous avons besoin d'un véritable plan de sauvetage pour l'humanité et la planète.

104. Rien ne saurait excuser le manque d'ambition. Jamais auparavant nous n'avons disposé d'une telle abondance de connaissances, de technologies et de ressources : nous pouvons réussir à mettre fin à la pauvreté et à sauver la planète. Jamais auparavant nous n'avons eu une telle responsabilité : prenons des mesures audacieuses.

105. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, nous devons prendre des engagements à l'échelle mondiale, nationale et locale qui soient à la hauteur de cette abondance et de cette responsabilité pour fournir les financements, mobiliser au plus haut niveau et restaurer la confiance qui, ensemble, nous mettront sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.
